

l'accueil familial

en revue

N° 13

juin-septembre 2002

dossier

**la famille d'accueil
et les siens**

l'accueil familial

en revue

sommaire

Dossier : la famille d'accueil et les siens

J.C. Cébula	<i>Famille et accueil familial</i>	7
M. Mazery	<i>Place et rôle des membres de la famille d'accueil</i>	14
A. Souchay	<i>Mise en jeu de la vie familiale par les accueillis</i>	19
B. Ruhaut	<i>Faut-il agréer toute la famille ?</i>	24
M. Defudes	<i>Être compagne d'un accueillant familial</i>	28
F. Bauche	<i>Simple témoignage</i>	32
A. Migaud	<i>Rôle et fonction de chacun</i>	34
P. Masle	<i>Conjoint d'accueillant : qui suis-je ?</i>	36
D. Lamy	<i>L'accueil familial, c'est la vie, et toute la vie</i>	38
interview de S. Munoz	<i>Parce que c'est nous tous - suite</i>	40
interview de A. Balazakis	<i>Lieu de vie et implication familiale</i>	43
	<i>La lettre de Clotilde</i>	45
V. Romiée Le Breton et P. Verdier	<i>La famille de l'AM a-t-elle une existence pour la loi ?</i>	47

Éditorial **3**

Agenda - Informations diverses **4**

Mythes et contes, par D. Gorans : *Les 7 filles de Madame O.* **51**

Clinique de l'accueil familial, par H. Mialocq : *La transmission à l'adolescence : pour une subjectivation créatrice* **55**

Des AM et des AM **59**

Éclairage juridique, par C. Virideau : *Accueillants familiaux travaillant pour la fonction publique hospitalière* **61**

Actualité commentée **64**

Actualité - Interview de Anne Oui **67**

L'accueil familial sur internet, par É. Auger : *Les assistantes maternelles en ligne* **71**

Abonnement **75**

Revue semestrielle
Édition IPI
50 rue Samson - 75013 Paris
Tél 01 45 89 17 17
Fax 01 45 89 00 41
prix du numéro : 12,96
N° 13 - juin-septembre 2002
N° ISSN 1270.4164
Imprimerie Parenthèses (Nantes)

directeur de la publication Jean-Claude Cébula

comité de rédaction

Eric Auger - Joëlle Berrhuel - Philippe Drouet
Serge Escots - M. Josèphe Godard - Daniel Gorans
Loïc Hamon - Catherine Horel - Geneviève Mermet
Hana Rottman - Bernard Ruhaut - Pierre Verdier

éditorial

Ceux qui acceptent de partager leur espace de vie, leur quotidien, leur intimité familiale avec des êtres en souffrance relationnelle se retrouvent interpellés à des niveaux multiples rythmés par les besoins de l'accueilli et par sa rencontre avec un signifié familial.

Personne n'est à l'abri de ces jeux et enjeux, pas plus l'accueillant, responsable de l'accueil, que les siens qu'il implique peu ou prou dans les multiples dimensions de la fonction d'accueil.

Est-on bien sûr que ces questions soient traitées et que l'on soit à l'écoute, autant pour les accueillis que pour les accueillants, des effets et des réactions, voire des places que chacun est amené à occuper ou des rôles que chacun est amené à jouer ?

Bref, qu'en est-il de l'implication des différents membres d'une famille d'accueil ?

Cette question a souvent été abordée à partir de la place des «pères d'accueil» et de la fonction qu'ils exercent ou non auprès de l'accueilli. Nous l'étendons pour nous intéresser au vécu et aux rôles des différentes personnes qui composent la famille d'accueil.

Des témoignages d'accueillants complètent les différentes propositions théoriques ou techniques qui constituent le thème central de ce numéro.

Il comporte également de nouvelles rubriques, et des informations commentées du fait d'une actualité importante.

Chacun aura remarqué que la parution prévue en juin s'effectue en septembre (le temps passe vite !)... en espérant que ce retard n'aura pas de conséquences sur le numéro 14 prévu pour décembre 2002...

colloques - journées d'étude

- Paris - le 18 octobre 2002

colloque organisé par la Clinique Médico-Universitaire G. Heuyer

«adolescence, psychopathologie et adoption : quelles singularités ? »

Rens : Clinique G. Heuyer - 6 rue Conventionnel Chiappe - 75013 Paris - tél : 01 45 85 25 17

- Paris - les 25-26 novembre 2002

colloque national organisé par la Fondation de France et l'IFREP

«vulnérabilités et compétences des parents : expériences et pratiques ? »

Rens : IFREP - tél : 01 45 89 17 17 - fax : 01 45 89 00 41

- Paris - les 12-13 décembre 2002

journées d'étude de l'IFREP

«accueil familial des adultes : des accueillants familiaux et des pratiques sociales, médico-sociales et thérapeutiques»

Rens : IFREP - tél : 01 45 89 17 17 - fax : 01 45 89 00 41

- Annecy - les 15-16 mai 2003

congrès du GREPFA

«effets thérapeutiques en placement familial thérapeutique : processus insaisissable ? »

Rens : tél : 04 50 67 72 88

à lire

- Lettres inédites du fils de Gulliver

Gulliver, rentré de voyage, entraîne sa famille dans une série de catastrophes. Ses enfants sont alors confiés à deux familles d'accueil. Une promenade du conte à la théorie appuyée sur des situations cliniques

ouvrage de Daniel Gorans, psychiatre pour enfants et adolescents à Nantes
éditions Hommes et Perspectives, collection Pharos - mai 2002

- Placement familial et évolutions sociétales

- Placement familial ou la parentalité en tensions

comptes-rendus des journées d'étude de l'ANPF de 1998 et 1999

éditions L'Harmattan - 2002

- Voyage en protection de l'enfance, une comparaison européenne

présentation de huit systèmes de protection de l'enfance et analyse des modes d'accès aux aides offertes au titre de la protection de l'enfance

ouvrage d'Alain Grevot, directeur d'un service de protection judiciaire des mineurs dans l'Oise
éditions CNFE-PJJ Vauresson - avril 2001

à propos... dans la presse

... des assistantes maternelles

- le mensuel L'Ass.Mat. poursuit son chemin d'informations et de prises de position ouvrant parfois sur des débats. Retenons les thèmes des dossiers parus à l'heure où nous publions : l'assurance-chômage (janvier 2002), l'éthique de l'agrément (février 2002), la réforme du statut (mars 2002), le parrainage (avril 2002), et les congés payés (mai, juin et juillet-août 2002).

... de la réforme du statut des assistantes maternelles

- présentation du rapport - ASH, n° 2259, 19 avril 2002, p.27-32
 - les réactions de FO sur le rapport - ASH, n° 2265, 31 mai 2002, p. 32
 - confirmation de la poursuite des travaux par Christian Jacob, ministre délégué à la famille - ASH, n° 2272, 19 juillet 2002, p. 9

... du cumul emploi-retraite des assistantes maternelles

- précisions sur le contenu de la lettre-circulaire ARRCO n° 2002-34 du 30 juillet 2002 - ASH, n° 2273, 23 août 2002, p. 24

... de la réforme de l'accueil familial des adultes âgés ou handicapés

- présentation de l'article 51 de la loi de modernisation sociale sur le plan de l'agrément, du rôle du président du conseil général, du contrat d'accueil, du statut des accueillants, ainsi que sur les incidences pour l'accueil familial thérapeutique et l'accueil familial médico-social - ASH, n° 2253, 8 mars 2002, p. 15-17

... des pratiques d'accueil familial destinées aux handicapés mentaux

- «l'accueil familial comme solution complémentaire à l'internat», article de Florence Pinaud - ASH, n° 2272, 19 juillet 2002, p.25-26

à voir

- Le placement familial de l'adolescent

témoignages de jeunes et d'assistantes maternelles

document vidéo de Maryse Vaillant et Daniel Lacroix en collaboration avec l'Oeuvre de l'Abbé Denis ANTHEA - BP 219 - 83006 Draguignan - tél : 04 94 68 98 48

FAMILLE ET ACCUEIL FAMILIAL

Jean-Claude CÉBULA

psychologue clinicien
IFREP - Paris

Si l'accueil familial est fondé sur le partage d'une certaine intimité familiale, toute personne qui participe à cette intimité ne peut pas ne pas être un tant soit peu affectée par la présence de tout accueilli, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou âgé. Dès lors que dire du vécu de chacun ? Et plus particulièrement des rôles, voire des fonctions, que chacune des personnes qui composent une famille d'accueil est amenée à remplir ?

Certes, si l'accueil familial se résumait à la mise à disposition d'un espace d'hébergement ou d'hôtellerie plus ou moins confortable, géré exclusivement par la seule personne agréée sans grande proximité relationnelle, s'intéresser au rôle et à la place des différents membres de la famille d'accueil deviendrait alors une préoccupation inopportune.

Mais cette hypothèse est facilement réfutée au regard des besoins des accueillis. Quels que soient leur âge ou leurs difficultés, aucun d'entre eux ne nécessite un simple hébergement chez l'habitant, et tous requièrent une présence humaine parfois maternante et structurante, une attention, une empathie, une sollicitude quasiment permanentes. Bref, les biens matériels qui leur sont apportés (hébergement et repas, entre autres) sont largement supplantés par les nourritures affectives et psychiques que toute famille d'accueil offre plus ou moins largement.

Pour aborder les retentissements de l'accueil sur les différents membres de la famille d'accueil, une approche pertinente consiste à interroger d'une part les besoins des accueillis, et d'autre part la notion de famille d'accueil sous l'angle de sa composition, de son fonctionnement et de son économie psychique et affective.

MISE EN SCÈNE D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL

À propos des accueillis et de leur orientation en accueil familial, il est indispensable de dire quelques mots des orientations réalisées par défaut qui, si elles renvoient bien à des réalités incontestables (manque de places dans les structures collectives, réduction des coûts des prises en charge...) ou plus imaginaires (idéologie du nourrissage par exemple), ne permettent toutefois pas d'appréhender les enjeux et les vécus des accueillis, pas plus que ceux des accueillants.

En effet, dès lors qu'une orientation en accueil familial est proposée, on devrait se préoccuper des représentations ou des besoins vis-à-vis du signifiant famille, des figures parentales ou

familiales que l'on met en scène dans ce contexte-là, des processus relationnels dans lesquels un accueilli peut s'inscrire, de la construction de liens affectivés dans un cadre fortement connoté émotionnellement pour lui et pour son entourage parental, ainsi que du questionnement quant à son identité, lui qui ne grandit pas aux côtés de ses parents ou ne vieillit pas auprès des siens.

Qu'est-il donc attendu de l'accueil familial ? De cette mise en scène familiale ?

Du fait des besoins des enfants, aujourd'hui en principe séparés de leurs parents pour traiter des dysfonctionnements graves de la parentalité, ou de ceux des adultes qui ne peuvent pas ou plus gérer leur vie quotidienne et entretenir des relations sociales satisfaisantes, on peut penser que la mise en scène de figures parentales significatives, signifiantes, c'est-à-dire structurantes, organisées sous le primat œdipien et conférant à chacun une place dans le registre des générations et des alliances et donc dans l'organisation du rapport à l'autre, peut contribuer à faire grandir ou à étayer un sujet.

Aborder l'accueil familial à partir de ces propositions ouvre un espace de travail pour comprendre les mécanismes relationnels en jeu et leur retentissement au niveau personnel pour chacun des acteurs du groupe. Ce que la clinique relative à l'accueil familial nous permet d'appréhender en termes de questionnement identitaire, d'identification, de processus de répétition, de vécu d'appartenance ou d'appropriation, de sentiments de loyauté ou de culpabilité...

FAMILLE D'ACCUEIL ET RÉALITÉS FAMILIALES

Ces événements se développent dans un cadre qualifié de familial, et au contact de la réalité d'une famille dont l'un des membres est agréé, peu ou prou reconnu comme professionnel, et travaille plus ou moins en harmonie avec d'autres professionnels. Chacune de ces notions n'est pas sans conséquences sur l'implication des différents membres de la famille d'accueil.

Mais, pour être impliqués, faut-il encore qu'ils existent. En effet, la famille n'apparaît que comme l'environnement d'une personne agréée qui, même lorsqu'elle est seule, est interpellée comme famille d'accueil, terme plus ou moins labelisé¹, ou comme accueillant familial, appellation légale². Cette éventualité n'est pas fréquente. En effet, le plus souvent, la personne agréée est entourée par «de la famille» tant on recherche pour un enfant une structure traditionnelle, avec des figures parentales (maternelle et paternelle) présentes, solution classique dans notre culture et jusque-là assez performante pour élever et éduquer des enfants. Recherche qui se trouve également vérifiée dans l'accueil familial des adultes³ : la personne agréée est le plus souvent une femme entourée de ses proches, ne serait-ce que pour suppléer son absence, le cas échéant, et permettre la continuité de l'accueil.

S'intéresser uniquement à la composition des familles d'accueil ne permet pas de connaître le fonctionnement familial, dépendant de multiples facteurs difficilement identifiables et évaluable qui ont, de plus, la fâcheuse tendance à évoluer avec le temps qui passe et avec l'expérience acquise de l'accueil.

En effet, l'agrément seul ne permet pas d'appréhender concrètement le vécu quotidien de la famille candidate.

S'assurer que «les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement

des mineurs accueillis»⁴ ou que «les conditions d'accueil garantissent la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies»⁵ ne permet pas d'en savoir davantage. Au mieux, ce devoir de vérification permet de connaître la composition du foyer d'accueil au moment de l'agrément et la bienveillance à priori de ses membres.

Vouloir aller plus loin dans l'analyse du fonctionnement familial pour, par exemple, appréhender les ressources psychiques personnelles de chacun, peut très vite devenir une intrusion insupportable et une préoccupation inopportune. Car, quelle que soit la qualité de l'enquête, elle ne sera jamais prédictive. C'est-à-dire qu'elle ne pourra pas apporter d'éléments quant à la recomposition familiale provoquée par la venue, les demandes et la place prise par un accueilli, et ne pourra surtout pas refléter ce qu'il en sera véritablement des changements ou combinaisons familiales dus au départ des uns, aux arrivées des autres, à des disparitions, voire à des modifications de statut social liées au contexte socio-économique.

Une famille d'accueil, comme toute famille, reste un objet idéologique, inscrit dans la culture et l'histoire, soumis à de telles variations individuelles qu'il n'est possible d'en saisir une certaine réalité qu'à un temps T.

LA PROFESSIONNALISATION DU MATERNAGE

Sur ces considérations familiales particulières et évolutives se greffe la problématique de la professionnalisation des familles d'accueil (des personnes agréées s'entend) et de ses multiples répercussions repérables au moins à deux niveaux : le fonctionnement familial et les pratiques d'accompagnement.

Du fait de la professionnalisation de l'accueil, la dynamique familiale est amenée à évoluer. Le statut professionnel attribué à l'accueillant renforce son autorité, ses compétences et ses responsabilités pour toutes les questions relatives à l'accueilli. Ces qualités, dépendantes de la fonction, marginalisent les autres membres de la famille, situation qui peut être amplifiée par les bénéfices secondaires que chacun y trouve :

- l'accueillant professionnel trouve un espace de reconnaissance contribuant à une certaine appropriation de son travail, donc de l'accueilli, pouvant aller jusqu'à la mise à l'écart de toute intervention des autres membres de la famille ;
- ceux-ci y trouvent le moyen de se désengager à peu de frais ;
- l'accueilli, dans un mouvement symétrique, refuse les consignes, conseils ou remarques des autres membres de la famille qui n'ont pas compétence à agir.

Dans ce registre, la professionnalisation serait le pendant de la disqualification de l'entourage familial et de la sur-responsabilisation de la personne agréée.

Les pratiques d'accompagnement renforcent parfois cette disqualification, à savoir que les professionnels intervenant auprès des familles d'accueil peuvent ne rechercher l'avis, l'appréciation et les observations que de la seule personne agréée, professionnelle reconnue. Ainsi, l'accueillant professionnel, interlocuteur privilégié du dispositif et des autres professionnels, devient le seul interlocuteur, au moins le seul à pouvoir être interpellé du fait de son statut, de sa disponibilité et de ses responsabilités.

Dans une perspective différente, jusqu'où les intervenants auraient-ils l'autorité, le droit, l'opportunité d'interpeller les autres membres de la famille pour recueillir leur avis, leurs appréciations, leurs observations ?

FAMILLE ET ACCOMPAGNEMENT

De nombreux facteurs rendent donc difficile la connaissance de l'implication des membres de la famille d'accueil. Au mieux, seule une observation fine, régulière et participative permettrait d'en saisir les variations, d'en accompagner les mouvements et peut-être de repérer la nature des échanges intra-familiaux relatifs aux besoins de l'accueilli. Est-ce ce qui est demandé aux pratiques d'accompagnement ? Quelles modifications engager dans ce sens si cela s'avérait nécessaire et quelles seraient les limites de ces interventions ?

Le plus souvent, les intervenants n'ont ni le temps, ni les moyens nécessaires pour s'intéresser à la dynamique familiale et solliciter les vécus de chacun afin d'élaborer avec les accueillants la distribution des rôles et des représentations que chacun se construit. Vouloir agir dans ce sens suppose de pouvoir accéder au vécu familial à différents moments du quotidien, ou au moins de rencontrer les membres du foyer d'accueil lorsqu'ils sont présents et disponibles, ce que l'organisation institutionnelle du temps de travail des intervenants ne permet guère.

Ainsi, on s'intéresse peu aux dires et au vécu des proches de l'accueillant qui jouent un rôle auprès de l'accueilli. Le rôle du compagnon ou du mari, comme celui des enfants, est négligé. Encore que, pour ce qui concerne le compagnon, interpellé parfois en tant que «père d'accueil», de nombreuses constructions théoriques plus ou moins idéologiques ont été tentées ; nous y reviendrons.

Mais, on constate le plus souvent combien les enfants de la famille d'accueil sont négligés, déplorent de ne pas être écoutés et d'être oubliés par cet appareillage institutionnel⁶ qu'est devenu l'accueil familial. Les enfants accueillis occupent toute la place, au détriment des enfants des accueillants, alors que les interactions auxquelles ils participent ensemble sont parfois très fréquentes et d'une grande intensité. Ne serait-il pas judicieux de se pencher sur les registres qui les fondent (projection, identification, rejet, jalousie...) et sur la place respective de chacun...

LA QUESTION DU TIERS, PÈRE D'ACCUEIL ?

Parmi ces places à occuper, ou à prendre, l'une d'entre elles a été l'objet d'attentions particulières : celle du «père d'accueil⁷». Question importante en accueil familial des enfants mais également des adultes. En effet, il faut penser la question du père comme celle du tiers s'imposant dans un système relationnel dans lequel l'accueilli, l'accueillant (le professionnel agréé, investi d'une mission) et leurs besoins réciproques tiennent parfois à distance tout «père-turbateur».

Fonction du langage

À ce niveau, la problématique ne se réduit pas à la présence physique d'un «père», mais se présente sous la forme d'une parole qui fait référence et distance entre le responsable de l'accueil et l'accueilli, et permet de se dégager «de tout collage au semblable⁸». Parole et référence extérieures à la relation qui interpellent toute fusion ou confusion. Il s'agit de se dégager d'une relation fusionnelle «faite d'amour et de haine tout à la fois, que l'on peut voir à l'œuvre dans la dévoration de l'autre⁹», ce que Françoise Dolto appelle «interdit du cannibalisme».

Cette dimension du langage et de la parole introduit un ailleurs repérable et repéré, en général un père et sa fonction, celle d'être-là, instance qui, dès lors, interdit la fusion mère-enfant. Comme le désignent les anthropologues, «l'interdit de l'inceste» distribue les rôles et les fonctions entre générations et organise les alliances et les liens. Cette parole, ce père, ce tiers est introduit par la mère. Il est organisateur et fait référence pour elle-même dans son rapport à l'autre. Ainsi, comme le dit Lacan, ce qui compte, c'est «le cas fait par la mère de la parole du père, disons le mot de son autorité¹⁰».

La mère, ici l'accueillante, est porteuse de cette parole dans le sens où elle est enlacée dans un autre désir que celui d'être tout pour l'accueilli. Certes, parfois ses besoins sont tels, et les dispositions des accueillants à vouloir sauver ou réparer sont si grandes que l'on peut craindre qu'aucune référence extérieure ne vienne faire tiers. Mais il n'en est pas toujours ainsi ! Pour ce qui nous concerne, quelle figure, quelle fonction sont-elles convoquées par la famille d'accueil ? Le compagnon de l'accueillant désigné ? L'éducateur, le juge, le service ? Ou encore quelque autre figure, instance ou extériorité signifiante pour l'accueillant ?

Fonctions en accueil familial

Dans la réalité de l'accueil familial, la place du tiers, compagnon, père... bref la fonction d'empêcheur d'accueillir en rond, paraît devoir être discutée, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord du fait de la configuration du dispositif et, encore une fois, de la professionnalisation des accueillants agréés. Pour les enfants par exemple, l'accueil familial repose sur l'exercice d'une activité reconnue à un membre d'une famille d'accueil, désigné comme assistant(e) maternel(le) et rarement évoqué (au moins institutionnellement) comme «mère d'accueil», d'autant que cette profession est ouverte aux hommes et aux femmes. Dans ce contexte, l'interpellation d'un «père d'accueil» n'est-elle pas abusive ?

De plus, l'activité «assistante maternelle» ou «accueillant familial» désigne un(e) professionnel(le) responsable de l'accueil participant à un travail éducatif ou soignant avec une équipe d'accueil familial. Comment, dans ces circonstances, un tiers, mari ou compagnon, remplit-il pleinement la fonction de père d'accueil ?

En effet, en analysant et en observant ce qu'il en est du vécu des familles d'accueil et de la fonction du père, il semble prudent de s'interroger sur l'organisation des dispositifs, sur les fonctions que chacun doit exercer, et encore une fois sur l'évolution de la dynamique familiale.

Si père il y a en accueil familial, c'est en tant que mari d'une femme. Ceci n'entame en rien les fonctions paternelles qu'il exerce dans sa famille, mais qu'il peut assurer selon d'autres registres à l'égard des enfants accueillis. Il peut prendre une réelle place dans l'élevage d'un enfant, assurant alors les fonctions symboliques d'autorité et d'étayage de la mère qui le constituent en père, et en père d'accueil. Cependant, de cette place, il peut se démettre en prétextant que l'activité d'accueil n'est pas la sienne, démission d'autant plus aisée que son épouse d'assistante maternelle ne lui aura laissé aucun rôle.

À cette dynamique professionnelle excluante s'ajoute son absence (ses obligations professionnelles le tiennent parfois éloigné) et ses incompétences (il est moins informé que sa professionnelle de compagne). Absent et peu informé, sa place est d'autant plus difficile à tenir qu'il y a quelques concurrents sur le marché du tiers. Les éducateurs, par exemple, se situent parfois

comme des interlocuteurs de la relation accueilli-accueillant. En professionnels compétents, ils parlent et posent les interdits, ou sont du moins vécus dans ce rôle par les accueillants et les accueillis. Combien de fois n'entend-on pas dire «l'éducateur a dit de ne pas s'attacher», «faut pas se faire appeler maman». Ne sont-ils donc pas ces représentants de la loi, occupant un des angles du triangle familial d'accueil, la famille d'accueil et l'accueilli occupant respectivement les deux autres ?

Et dynamiques familiales

Ces réalités et ces considérations institutionnelles renforcent des événements relatifs à la dynamique du couple d'accueil. Ainsi, ce supposé tiers que serait le père d'accueil vit l'accueil au même rythme que sa compagne, et est impliqué de la même manière sans assurer une fonction différenciée. C'est ici l'ensemble de la famille qui assure la fonction d'accueil, sans que, fondamentalement, des rôles soient distingués tant chacun est mobilisé pour être «aux petits soins» et répondre aux besoins d'un accueilli. Un pair d'accueil donc !

Il peut également être remis en question en tant qu'homme et en tant que père. En effet, il n'est pas le géniteur des enfants accueillis, et sa femme s'occupe d'enfants ou d'adultes nés d'autres pères, y trouvant matière à épanouir ses penchants maternants, attitude de laquelle il est exclu et pour laquelle il peut éprouver quelque ressentiment. Rivalité inconsciente que vivent parfois des pères réels et qui les amène à régresser ou à se désintéresser d'une relation dont l'intimité entre l'accueillante-mère et l'accueilli ne leur apporte aucune reconnaissance ou ne leur permet de trouver aucune place satisfaisante.

De plus, dans une économie familiale fondée sur l'image traditionnelle de la famille dans laquelle l'homme est le principal pourvoyeur des ressources financières, il perd ses prérogatives et ses repères symboliques de père organisateur de la vie familiale. Perte insupportable quand ses revenus sont moindres que ceux de son épouse.

Enfin, il peut être celui par qui le scandale arrive. Dépassé par les événements, lorsqu'il est accusé ou seulement soupçonné d'attentions, voire d'abus sexuellement connotés. Soupçons ou accusations qui ne le situent pas en père œdipien, que ce soit de son fait, de celui de la structure familiale ou de celui des accueillis qui rejouent avec cet homme des scènes de leur vie familiale désordonnée.

Si, dans ces pratiques de maternage institutionnalisées, une fonction paternelle est souhaitable, elle ne peut émerger que de la dynamique familiale à l'œuvre et de la capacité des professionnels à la soutenir dans les mouvements de fusion ou de rejet que font vivre, à l'assistante maternelle et/ou à l'ensemble de sa famille, les enfants séparés.

La notion de père d'accueil est souvent une terminologie abusive. Il y a des pères, des hommes, des amants, des maris, des concubins, qui exercent des fonctions paternelles mais qui, du fait du dispositif et des organisations familiales, peuvent être plus ou moins évanescents et ne pas supporter la recomposition familiale provoquée par l'accueil.

Pourtant, il est incontestable qu'il y a là une fonction symbolique à faire émerger ou à prendre en compte au niveau des interventions, tant la dynamique de l'accueil familial dépend aussi d'une structure extérieure instituant des places et des fonctions.

Concluons cette question avec Pierre Legendre : «le père relève de l'institutionnel pur».

1 - ce qui n'est pas tout à fait exact puisque la loi du 12/07/92 précise que «l'ensemble des personnes résidant au domicile de l'assistante maternelle agréée pour l'accueil des mineurs à titre permanent constitue une famille d'accueil» (article 12-3 du CFAS)

2 - dans la loi de modernisation sociale de 2002 pour l'accueil d'adultes, et dans les propositions d'évolution du statut des assistantes maternelles remises en avril 2002

3 - l'évaluation nationale de l'accueil familial des adultes menée en 1997 par l'IFREP, à la demande du ministère de l'emploi et de la solidarité, montre que près de la totalité des personnes agréées sont des femmes et que 80% d'entre elles vivent en couple avec ou sans enfants

4 - loi du 12/07/92, article 123-1

5 - loi du 10/07/89, article 1er

6 - voir le film «Parce que c'est nous tous» diffusé par les éditions IPI, mais aussi dans ce numéro de la revue, l'interview de Sylvie Munoz (page 40) ou encore le témoignage de Françoise Bauche (page 32)

7 - voir notamment Le lien social, n°509, 25 novembre 1999

8 - Pierre Legendre, «Le crime du caporal Lortie. Traité sur le père», Fayard

9 - Françoise Hurstel, «Penser la paternité contemporaine, raisonner sur la clinique», in «Fonctions maternelle et paternelle», Éres, 2000

10 - Jacques Lacan, «Écrits», Seuil, 1956

**JE ... SUIS UNE
FAMILLE D'ACCUEIL!!**



PLACE ET RÔLE DES MEMBRES DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

Monique MAZERY

assistante maternelle - ADSEA de Loire-Atlantique
formatrice

Essayons de regarder, à travers des expériences vécues, dans quelle dynamique le travail d'accueil, confié prioritairement à l'assistante maternelle, mobilise l'ensemble de la famille, voire son entourage. Si seule l'assistante maternelle est salariée, c'est toute la famille qui partage le quotidien avec l'enfant accueilli mais la place et les responsabilités de chacun sont à la fois différentes et complémentaires. Certes, l'assistante maternelle, principale référente au sein de la famille, effectue l'essentiel de la prise en charge quotidienne de l'enfant en lui consacrant temps, attention et affection dans un climat d'écoute et d'empathie. Toutefois, le soutien de son conjoint est primordial en tant qu'époux et père de famille. Pour les enfants de la famille d'accueil, le quotidien avec les enfants accueillis impulse l'établissement d'une relation fraternelle faite d'affection et de respect mutuel ; ils peuvent parfois devenir de véritables supports identificatoires. Cependant, il ne leur appartient pas de partager les responsabilités parentales.

1. LE CONJOINT DE L'ASSISTANTE MATERNELLE, «PÈRE D'ACCUEIL» ?

Remarquons tout d'abord que notre conjoint assume régulièrement le relais auprès des enfants lorsque nous sommes indisponibles ou pour nous décharger. Est-il pour autant une «assistante maternelle bis» ? Ce rôle ne nous arrangerait-il pas parfois ? En effet, quelle place spécifique lui laissons-nous occuper ?

1.1. Au quotidien, il occupe la place du père, «sans indifférence et non sans différences», place essentielle à l'égard des enfants victimes de «non-respects graves». Il supplée le rôle du père qui se trouve éloigné, pouvant être perçu tantôt comme un support identificatoire, tantôt comme un «obstacle à se coltiner», mais sa présence n'est pas neutre et va intervenir de façon importante dans la construction identitaire du jeune. Pour les jeunes ayant subi des violences, par une attitude de respect et non d'indifférence ou de démission, il va les aider à se reconnaître comme aimables «malgré tout cela» et à s'accepter dans leurs différences. Parfois, l'implication peut devenir plus importante comme en témoigne Colette : *«Mon mari, à la demande du psychologue, a accepté de faire un travail important auprès de Mathieu, de lui parler d'homme à homme. Des fois, ils se réunissent le soir tous les deux et parlent de leurs questions»*.

1.2. Le premier confident de l'assistante maternelle, «témoin associé» ? Tout en étant témoin du quotidien partagé, n'est-il pas notre premier interlocuteur face aux difficultés et questionnements concernant l'enfant accueilli ?

Toutefois, une conscience professionnelle exacerbée pourrait nous amener à introduire le référent en tiers entre nous et notre conjoint comme l'exprime Nadine : *«Quand Amélie m'a raconté qu'un des membres de ma famille lui aurait manqué de respect, j'ai aussitôt pris contact avec le travailleur social, en bonne professionnelle. Quel savon j'ai pris par mon mari quand je lui ai annoncé ! Je l'avais complètement mis sur la touche !».*

1.3. Il est le premier tiers qui intervient au sein de la famille d'accueil. À ce titre, il nous aide parfois à «décoller» d'une situation quelque peu confuse avec l'enfant. Par exemple : *«Vois-tu combien tu es agressive avec ce jeune, tu ne lui parles que sur un ton de reproches...»*

Il est également le garant du respect des règles de vie à l'intérieur de la famille d'accueil. Son regard, plus distant et plus tourné vers l'extérieur, l'amène parfois à «nous rappeler à l'ordre» quand, par exemple, nous nous laissons trop envahir par l'enfant accueilli et son histoire au détriment des autres membres de la famille ou inversement.

Sur un autre plan, il limite les intrusions professionnelles en cas de besoin : intervention auprès d'un travailleur social qui impose régulièrement des visites ou des conduites d'enfants à des moments particulièrement perturbants pour la vie de famille. La salariée a souvent une attitude plus soumise !

Son intervention peut avoir un effet très apaisant. Des travailleurs sociaux ont remarqué que les retours des enfants après visite aux parents se passaient beaucoup plus sereinement lorsqu'ils sont assurés par les «pères d'accueil». Par ailleurs, lors des conflits de type oedipien qui peuvent survenir à tout moment dans l'évolution du placement, quelque soit l'âge de l'enfant, un positionnement clair et exprimé avec doigté quant au désir qui unit le couple a un effet très structurant pour le jeune ;

Ce rôle de tiers au sein de la famille est complémentaire du rôle de tiers exercé par le travailleur social chargé du suivi. Ainsi, quand un jeune commet un vol à l'extérieur, en dehors de l'acte répréhensible aux yeux de la société et rappelé simultanément par le travailleur social et la famille d'accueil, le «père d'accueil» va exprimer auprès du jeune combien il lui est insupportable que l'on puisse identifier sa famille comme tolérant de tels actes.

1.4. Il est souvent celui qui oriente le jeune vers l'extérieur comme en témoigne ce père d'accueil : *«Sur le plan professionnel, je pense que mon rôle consiste à montrer aux enfants accueillis qu'un travail quotidien fait vivre la famille. Souvent, ces enfants n'ont aucune notion de ce qu'est un travail, ils n'ont jamais vu leurs parents travailler mais être assistés ou sous tutelle. Sur le plan citoyen, j'aurais envie de leur montrer que la société qui les entoure fonctionne et qu'elle est agréable à vivre parce qu'il existe de nombreuses petites actions bénévoles, des associations, des clubs sportifs... qui font que tout ce à quoi ils ont droit ou accès, qu'il s'agisse des services, des activités culturelles ou autres, ne fonctionne que parce que des gens s'en occupent. Il me paraît donc important de leur montrer une ouverture sur l'extérieur. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'une famille d'accueil ne se vit pas en vase clos, mais que les enfants accueillis seront d'autant plus à l'aise que la famille sera intégrée dans son milieu, dans sa commune, dans son quartier, et qu'elle y participe».*

2 - Les enfants de la famille d'accueil : le partage du quotidien «pour le meilleur et pour le pire»

2.1. Leur enthousiasme de départ est parfois mis à mal. Écoutons Maryse : «Les jeunes sont arrivés le jour des 7 ans de Viviane. À l'annonce de leur arrivée, elle s'est exclamée : *«mon plus beau cadeau d'anniversaire !»*. Depuis, elle a pu dire à plusieurs reprises : *«c'était un drôle de cadeau !»*, même si, avec du recul, elle ne regrette pas l'expérience vécue.

2.2. L'affectif bousculé provoque parfois des réactions étonnantes telle l'inhibition : «*À 14 ans, je ne pourrai pas faire de mobylette puisque Jacky, qui a 6 mois de plus que moi, ne peut pas en faire*» (Jacky est en institut médico-éducatif), ou de l'incompréhension : ainsi, cette jeune qui interprétait les encouragements de sa mère à effectuer des tâches ménagères comme une demande d'aide professionnelle et non comme un apprentissage normal de ces tâches.

2.3. Des sentiments de jalousie, de rancœur, voire de haine peuvent se développer. Nous avons du mal à les entendre, à les reconnaître. Pourtant, il nous faut leur laisser le droit d'exister et leur permettre de s'exprimer. Nommer la situation de travail que représente la prise en charge de ces jeunes peut aider à mettre un peu de distance et à relativiser, de même que s'autoriser à être bien en famille lors d'absences de ces jeunes et se le dire permettent une plus grande disponibilité.

2.4. Ils peuvent trouver en eux les moyens de se montrer s'ils s'y sentent autorisés. «*Marie s'est sentie un peu mise dans un coin, je n'avais pas le temps de m'occuper d'elle. Elle a réagi en se montrant, parlant fort, devenant exubérante. Elle était timide, elle ne l'est plus !*»

Parfois, des conflits importants peuvent émerger : «*Aline était horriblement jalouse des filles. Elle attaquait plus Béatrice qui est la plus sensible. Par exemple, elle lui a coupé, volé des petites robes qu'elle avait gardées. Alors un jour, c'était un pantin que son frère lui avait donné. Béatrice disait : il faut que je lui trouve quelque chose qu'elle aime et qui vient de sa famille ! Alors, Béatrice a coupé ce pantin en morceaux et l'a mis au milieu de sa chambre. Aline arrive, va dans sa chambre et revient l'air buté, fermé. Béatrice lui demande :*

- *Tu n'as rien vu dans ta chambre?*

- *Si, j'ai bien vu que tu avais coupé mon pantin ! Je vais le dire au service !*

- *Ca te fait mal de voir ton pantin coupé, c'est ton frère qui te l'avait donné, tu y tenais à ce pantin ! Eh bien, toi quand tu me coupes mes affaires, ça me fait aussi mal qu'à toi !*»

Nous sommes parfois fortement désemparées face aux réactions de nos propres enfants. Quelle attitude adopter devant de tels évènements?

2.5. Toutefois, nos enfants n'appartiennent pas au couple parental. Ils ne partagent ni la responsabilité, ni la confiance concernant l'enfant accueilli. Leur place doit donc être raisonnée. Par exemple, ils seront introduits à minima dans la confiance selon leur âge avec un message clair même s'il n'est parfois qu'implicite : respecter et se faire respecter comme l'exprime Paule : «*On n'a pas mis les enfants dans la confiance. On leur a demandé d'accepter Gaëtan avec ses difficultés, d'être patients. On a demandé à Pascal d'être un grand frère, et au fur et à mesure que l'on a découvert les difficultés sexuelles de Gaëtan, de ne pas câliner.*»

2.6. Nos enfants se sentent souvent associés mais attention à ne pas leur en mettre trop sur les épaules. Ce n'est pas une simple question de confiance, car celle-ci contient en son sein un partage de responsabilités. De plus, le surmenage peut nous conduire à laisser déraiper certaines situations à notre insu. Maryse : *« Mon mari finissant son travail assez tard, après l'accueil des enfants, j'ai pris l'habitude de ne pas attendre son retour pour servir le repas. La prise en charge des deux jeunes enfants me préoccupait beaucoup et, sans m'en rendre compte, j'échangeais à ce sujet avec mon fils aîné (15 ans). Progressivement, il s'est mis à intervenir auprès des enfants. Son attitude me gênait un peu mais elle me soulageait. Aussi, je laissais faire. Un soir, mon mari est arrivé au cours du repas et a dû interpeller notre fils qui, en son absence, avait pris l'habitude de s'installer à sa place. C'est là que j'ai réalisé la dérive dans laquelle inconsciemment je le laissais s'installer ».*

3. LA FAMILLE ÉLARGIE ET LES «RELATIONS PRIVILÉGIÉES»

3.1. Du rejet à la curiosité malsaine... Nous avons toutes en tête beaucoup d'exemples, depuis les invitations qui se rarifient jusqu'aux questions sur les enfants, questions posées plus ou moins directement, ou encore les remarques parfois désobligeantes qui nous pousseraient bien à oublier notre «devoir de réserve».

3.2. Mais aussi support de solidarité parfois mal reconnu par les services. Nous rencontrons souvent des difficultés institutionnelles pour laisser les enfants passer quelques jours avec des amis ou parents. Que dire des exigences des contrats d'assurance qui nous poussent parfois à refuser l'entraide pour les transports de sport par exemple? Ne sommes-nous pas là devant de nouvelles «mises à part» ou «mises à l'écart» pour les jeunes et pour nous ?

Pourtant, lorsque les obstacles tombent, de vrais réseaux de solidarité peuvent se mettre en place, des soutiens qui demeurent pour les enfants. Une collègue ayant du être hospitalisée me racontait : *« Avec l'accord du service, la plus jeune a été accueillie chez ma belle-soeur et a pu y retourner plusieurs années en vacances. Quant au plus grand, ce sont des amis qui lui ont ouvert leur porte, il y retourne régulièrement passer quelques jours. Ces deux familles jouent un peu le rôle de parrain et marraine pour ces jeunes dont la famille est si démunie ».*

3.3. Repères parfois essentiels pour les jeunes accueillis. *« Le village est devenu sa famille. Mathilde va de porte en porte dans le village. Inconsciemment, elle y travaille des relations d'oncles et tantes, de confidents, de frères et soeurs, de grands-parents. C'est également un travail réparatoire de la petite enfance dans le contact avec deux bébés. Au départ, nous avons mal vécu cet essai d'ancrage. Nous avons le sentiment qu'elle nous fuyait et l'impression que les voisins devaient nous trouver incompetents d'autant que nous lui proposons les mêmes réseaux relationnels au sein de notre famille élargie. Puis, nous avons dû nous rendre à l'évidence. A notre grand étonnement, plus elle s'est ancrée dans ses nouvelles relations, plus les voisins nous ont manifesté de sympathie, voire d'admiration face à notre travail d'accueil. Nous avons alors compris combien ce réseau relationnel qu'elle s'était choisi lui permettait d'échapper au conflit de loyauté concernant ses deux familles. Résultat, elle est littéralement adoptée par le village, si bien que lors de la fête du village, nous n'avons pas eu le droit de payer sa participation, elle lui était offerte ! ».*

Ces rôles complémentaires des membres de la famille d'accueil et de son entourage, bien qu'intellectuellement reconnus, ne sont pas toujours encouragés par les professionnels de l'accueil ou par les institutions, même si parfois c'est l'assistante maternelle elle-même qui fait obstacle dans une recherche inconsciente de valorisation personnelle ou professionnelle.

Quels efforts sont faits par les services pour permettre aux conjoints de s'impliquer autant que nécessaire? Sont-ils invités aux réunions de synthèse? Tient-on compte de leur planning pour les programmer? À quelle fréquence les visites des travailleurs sociaux permettent-elles ces rencontres? De quels moyens officiels disposent-ils pour s'absenter de leur travail? Les formations leur sont-elles ouvertes? Sont-elles programmées à leur intention? Ont-ils la possibilité de participer à des groupes de paroles quand il en existe dans les services? Au quotidien, quelle place leur reconnaît un travailleur social quand, par exemple, lors d'un appel téléphonique, il demande systématiquement à parler directement avec l'assistante maternelle alors que c'est le conjoint qui a décroché?

Quant aux enfants de la famille d'accueil, dès lors qu'on leur donne la parole, leur première revendication concerne le peu de place qui leur est faite dans le triangle travailleur social - enfant accueilli- couple d'accueil. Ils aimeraient que, de temps à autre, on leur donne la parole sur leur ressenti et sur tout ce qu'ils partagent avec cette famille «recomposée». Tient-on assez compte d'eux? Leur faisons-nous suffisamment confiance?

MISE EN JEU DE LA VIE FAMILIALE PAR LES ACCUEILLIS

Alain SOUCHAY

permanent de lieu d'accueil
lieu d'accueil de Brox - Brusque (12)

L'article qui suit est l'abrégé d'un texte plus long qui a été élagué pour répondre aux exigences de la parution.

Ma femme et moi sommes engagés depuis plus de vingt ans dans l'accueil de personnes en grandes difficultés psychiques. Nous avons trois enfants, âgés aujourd'hui de 20, 19 et 12 ans. Ils sont donc nés dans l'accueil !

Nous avons d'abord accueilli des enfants et des adolescents autistes et psychotiques, puis des adultes venant d'hôpitaux psychiatriques, et ensuite des mères avec leurs enfants. Plus récemment, en raison de la fatigue due à notre âge et peut-être de l'ancienneté de notre pratique, nous accueillons des personnes dites «incassables». Leurs souffrances et leurs difficultés «sans case, ni cause» sont l'entrecroisement de déstructuration mentale, d'abandon par les proches ou les institutions qui n'en peuvent plus, et des problèmes sociaux de rejet et d'incompréhension manifestés souvent par des comportements caractériels. A l'instar d'autres minorités, les errants par exemple, ils nous posent question quant à notre mode de vie certes, mais surtout quant à leurs souffrances. Les renvoyer à un mode de vie particulier est un aspect non-dit de l'exclusion et du refus d'entendre leur réalité. Quoique leurs situations soient actuellement mieux repérées, elles restent difficilement traitées, surtout en ce qui concerne les adolescents et les jeunes adultes.

Une disposition importante de notre travail est que le lieu d'accueil reçoit les personnes dans le cadre de contrats négociables et renouvelables. Nous en verrons l'importance plus loin. De plus, nous avons posé comme règle la présence d'un référent institutionnel qui répond lors de difficultés importantes dans le lieu d'accueil. Enfin, l'accueil est toujours défini avec des limites de temps et des périodes sans accueil afin qu'une prise de distance s'effectue régulièrement tant pour les accueillants que pour les accueillis.

Les difficultés rencontrées par les accueillants nous semblent provenir de deux origines : l'une tient au fait qu'il y a plusieurs souffrances entrecroisées chez les personnes accueillies, auquel s'ajoute une sous-estimation de la situation par les institutions concernées. L'autre relève davantage des accueillants eux-mêmes, à savoir la manière dont ils abordent les personnes accueillies, et dont ils se situent comme individus et dans la vie sociale en général. L'accueil fait interagir ces deux axes de difficultés, ce qui rend ce travail particulièrement compliqué à percevoir. Nous allons néanmoins essayer de débrouiller cet écheveau.

LA COMPLEXITÉ DE LA SOUFFRANCE DES PERSONNES ACCUEILLIES

Pour illustrer cette série de difficultés, je vais prendre trois situations d'accueil. La première concerne un adolescent qui nous est adressé car «il fait tout péter». Aucune structure classique ne paraît le contenir, ni lui convenir. À l'issue de deux courts séjours, nous apprenons qu'il aurait été abusé par un proche. Il vit dans sa famille recomposée qui a été relogée en bungalow à la suite de l'explosion d'une usine... Il ne connaît pas son père qui l'a pourtant reconnu à sa naissance. Il n'a aucun papier d'identité, bien qu'il soit français de droit. À la suite d'une petite affection, il apparaît que son âge biologique est moindre que son âge légal et qu'il est à peine pubère. Nous apprenons aussi qu'il a été prématuré.

Cet exemple montre bien l'entrecroisement de difficultés de plusieurs ordres, dont seulement certaines servent à identifier ou à étiqueter la situation : retard de croissance sans doute ancien ; difficultés familiales, notamment dans la reconnaissance d'une place, y compris géographique, stable ; difficulté d'identité sociale ; absence de suivi d'une plainte pour abus sexuel.

Dans une deuxième situation, un hôpital nous adresse une jeune fille pour voir ce qu'elle peut vivre hors du service. Au cours d'une mise au point, elle veut se jeter par la fenêtre du premier étage. Nous l'en empêchons, et elle devient comme folle. Nous la laissons sortir et soufflons un peu. Lorsque je sors, elle me lance un gros pavé à la tête. Nous la calmons. Puis, j'appelle la police et porte plainte pour tentative de meurtre. Ensuite, nous la renvoyons à l'hôpital.

Cet intense moment d'accueil contient nombre d'enjeux : pour l'hôpital et nous, il s'agit d'envisager un accueil séquentiel ; pour elle, de savoir si la violence qu'elle a subie peut être entendue, en manifestant une violence contre moi. Nous apprenons en effet qu'elle s'est déjà plainte de violences sexuelles lors d'une «tournante». Aucune plainte n'avait été déposée bien qu'elle ait clairement indiqué connaître ses agresseurs supposés.

Une troisième situation concerne un jeune garçon, présenté comme énurésique, en difficultés familiales (il est élevé par son père et sa sœur) et scolaires. Après quelques séjours, il nous confie sa peur de retourner chez son père qui l'oblige à commettre avec lui, dans les caves des bâtiments où ils habitent, des vols dont l'exécution le terrifie. Cette confiance entraîne l'arrêt progressif de l'énurésie et rend possible, par la suite, la scolarisation.

Ces situations donnent à voir les multiples difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés. Elles témoignent de la méconnaissance préjudiciable de faits, parfois anciens, qui pèsent dans la vie des accueillis, mais aussi de failles institutionnelles dont des équipes se déchargent sur nous, sans toutefois nous en avertir.

LES LIMITES ET LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AUX ACCUEILLANTS

Mais ces situations montrent aussi que les accueils représentent une charge psychique qui devient vite une surcharge engendrant une fatigue et une anxiété d'autant plus grandes que la confrontation est longue avec les accueillis et que nous sommes seuls. Il arrive souvent que l'accueilli monopolise la pensée et la parole dans une sorte de «squattage» de notre psychisme : il faut alors se mettre personnellement à distance de la situation ou du lieu. Cela implique pour la vie de couple une disponibilité particulière et l'acceptation de moments critiques.

Pour approfondir cette question, il nous apparaît, avec le recul de vingt ans de travail d'accueil, que l'évolution des personnes accueillies ne peut se faire qu'après deux phases :

- la première est constituée de notre refus conscient et entretenu de poser des exigences d'insertion sociale, hormis les règles de vie commune. Il s'agit de «laisser venir» l'accueilli pour lui-même, dans une sorte de situation inconditionnelle. C'est à proprement parler l'accueil dans ce qu'il a de plus universel : toutes les parties sont libres de continuer ou non. Cette attitude n'est pas simple à respecter car elle implique de se détacher des normes d'efficacité et de rentabilité du travail social, et de ne pas succomber aux interprétations trop rapides ;
- la seconde est constituée par la période d'accrochage dans son double sens : s'accrocher à quelque chose qui tient, et faire des accrocs dans un tissu de liens humains. Cette phase est de loin la plus ardue car elle suppose, pour les accueillis, de nous faire répéter des situations connues, sous forme de colères violentes, d'abandonnisme, d'anorexie, de provocations ou d'insultes parfois salées... Convertir les attitudes et conduites répétitives inconscientes en une parole et une attente conscientes est une tâche complexe qui nécessite des soutiens.

C'est lors de cette phase que nous sommes parfois en difficultés sur le plan personnel car elle nous oblige à vivre des moments durs en eux-mêmes mais surtout inconnus, comme des scènes d'agressivité intense qui ne nous sont en fait pas destinées, ou des attitudes de séduction qu'il faut déjouer tout en comprenant ce qui est en jeu. La charge psychique réside ici dans l'effet de surprise provoqué par des comportements auxquels il faut faire face avec la réactivité nécessaire et adaptée. Force est de constater que, pour approcher les enjeux des accueillis, il faut être touché soi-même, en tant qu'accueillant.

C'est seulement à la suite de ces accrochages inter-personnels qu'une socialisation se produit pour l'accueilli, signe que nous constituons le «re-jeu» de positions parentales, le plus souvent à notre insu, et pas nécessairement sous les formes que nous imaginons.

Ces aspects de nos difficultés tiennent de notre position de travail. Relativement conscients, ils peuvent donner lieu à des évaluations rapides et concertées.

NOS FAILLES, NOS DÉFAUTS ET NOS ERREURS

Mais d'autres aspects sont moins aisés à exprimer car nous mettant directement en cause. C'est ici une grande différence avec les institutions classiques dans lesquelles les erreurs personnelles sont au pire diluées dans le fonctionnement institutionnel, au mieux reprises en équipe. À titre d'exemple, une scène s'est un jour déroulée entre un jeune et ma femme qui lui demandait de faire la vaisselle. Son refus s'est manifesté par des injures à caractère sexuel. Alors qu'elle lui demande de cesser, le jeune continue tant et si bien qu'elle lui donne une gifle. Il se met alors à casser la vaisselle, jusqu'à ce que ma femme fasse appel à moi. Le jeune se plaindra pendant longtemps de cette gifle, sans mesurer la violence de ses injures. Mais comment ne pas voir, dans cette scène d'agressivité entre les deux parties, à la fois que l'injure est parfois la première adresse à quelqu'un, mais aussi que l'insupportable s'est là révélé à ma femme, à savoir que le jeune s'est adressé à elle au niveau d'un partenaire sexuel.

D'autres exemples portant sur la violence dans les lieux d'accueil ont été travaillés dans un livret interne qui décrit comment les permanents peuvent avoir des réactions qui vont bien au-delà de ce qu'ils pensent maîtriser. Nous sommes ici devant nos limites humaines face aux personnes accueillies, et ce malgré notre expérience et le travail de supervision. Il nous faut donc vivre avec, même si les modalités de leur irruption ne sont faciles ni à prévoir, ni à contenir. En fait, accueillir suppose aussi la possibilité d'être quelque peu modifié par l'accueil.

L'IMAGINAIRE DE L'ACCUEIL : LE DÉCHIREMENT DE NOS REPRÉSENTATIONS

Une difficulté majeure pour les accueillants réside dans la discordance entre d'une part la représentation qu'ils se font de leur travail et de leur place vis-à-vis de l'accueilli, et d'autre part la souffrance de celui-ci. Il y a là souvent une inadéquation de départ qui renvoie à une aventure à tenter avec des risques ou à décliner par peur d'une mise à mal radicale, d'autant que nous accueillons des personnes dont la souffrance n'a pu être accueillie ailleurs et que nous n'en connaissons qu'une partie. Une telle difficulté n'est d'ailleurs pas absente de nos relations humaines : que l'on pense à l'engagement politique ou à la passion amoureuse... L'exemple le plus parlant est celui du permanent d'un lieu d'accueil qui avait tout préparé pour travailler, y compris des cartes de visite, et qui a fait une dépression grave juste avant de débiter.

La pratique de l'accueil met à mal et altère nos représentations, nos croyances, voire nos valeurs morales. C'est le cas, par exemple, pour l'accueil de cet adolescent qui s'avéra ne pas être encore pubère, être né prématuré et avoir subi des violences sexuelles. C'est la rencontre avec ses comportements qui nous a guidés pour penser ses difficultés et pour panser son corps. Quant à la discordance, elle peut se lire par exemple entre le rôle éducatif imaginé par ma femme pour un adolescent et le rôle ludique et initiatique que je tenais en fait. Des conflits intérieurs peuvent ainsi être projetés sur l'autre, créant du désaccord et des conflits dans le couple. Plus classiquement, elle se produit au niveau des habitudes et normes de vie en matière d'hygiène, d'alimentation, de vêtements, d'horaires de coucher, d'ordonnancement des lieux...

Les accueillants fonctionnent avec des représentations qu'il est nécessaire d'appréhender et d'évaluer afin d'en tenir compte dans le travail et de partager quelques valeurs communes. Ainsi, au début de notre travail avec des jeunes psychotiques, nous étions posés d'emblée par les demandeurs de l'accueil comme des «poubelles» ou comme des «faiseurs de miracles». Dans les deux cas, nous étions mis face à l'impossible. Le fait de travailler en séjours de rupture d'une part, et avec un référent d'autre part, nous a permis d'éviter ces deux pièges.

Les valeurs communes que nous aurions avec les accueillis sont parfois mises en cause : comment accepter qu'un jeune vive «dans sa crasse» ou laisse la salle de bains en grand désordre ? Le principe selon lequel l'adulte fait autorité et celui selon lequel chacun est responsable de sa vie s'acquièrent lentement, surtout lorsque les accueillis ont vécu des violences, un abandon, des défaillances graves de la part des adultes chargés de s'occuper d'eux. C'est donc à une autre représentation d'eux-mêmes que nous les appelons, démarche qui nous expose constamment à la déception, aux désillusions, à la colère même.

Nombreuses sont les discordances entre notre monde normal et normatif et le monde déroutant des accueillis marqué, par exemple, par des habitudes alimentaires pauvres, un rapport négligent aux objets, des conduites relationnelles à base de violences. Aussi sommes-nous amenés à ajuster en permanence nos représentations aux réalités des personnes que nous accueillons.

QUELQUES CONSÉQUENCES SUR LA VIE FAMILIALE ET SUR LE COUPLE ACCUEILLANT

Techniquement parlant, nous avons accueilli dans notre propre maison, et ce jusqu'au début de l'adolescence de nos enfants, des enfants autistes et des adolescents psychotiques. De fait, la comparaison s'installe entre les temps et les efforts consacrés à l'accueil et à nos enfants.

Pendant deux ans, au vu de la fatigue de ma femme, j'ai accueilli avec un collègue dans une maisonnette appartenant à un fermier ainsi que dans la partie achevée du lieu d'accueil.

Ensuite, nous avons accueilli dans ce lieu distinct de notre maison qui instaure une distance minimale entre les personnes accueillies et la maison familiale. Cette distance ne permet pas les accueils décrits par Jean Cartry pour des jeunes qui ont besoin de trouver des identifications à travers des «parents symboliques». Par contre, ce lieu permet d'accueillir des jeunes qui ne supportent pas les représentations familiales «classiques». Nous en faisons toujours l'expérience : lorsqu'un repas dans notre famille et dans notre maison devient possible et supportable, c'est le signe qu'une autre époque est advenue pour la personne accueillie.

Concernant nos enfants, notre travail ayant commencé avant leur naissance, il ne nous a pas été trop difficile d'associer leur venue au monde et l'accueil de personnes en difficultés. Avertis par des créateurs de lieux d'accueil, nous avons été assez vigilants pour qu'ils ne soient pas délaissés ou trop imprégnés de la maladie mentale. Cependant, notre fils aîné nous a tout récemment révélé des propositions d'attouchements de la part d'un jeune accueilli. Accueillir les jeunes en souffrance dans un lieu à part durant l'adolescence de nos enfants leur a permis de trouver une bonne distance. À l'heure actuelle, la rencontre entre nos enfants et les accueillis paraît être plutôt une expérience riche et délicate que dangereuse et éprouvante.

En ce qui concerne le couple accueillant, il est difficile de donner à voir ce qui est atteint sans risquer le pseudo-dévoilement ou la fausse pudeur. C'est pourquoi j'évoquerai cette question sous l'angle du travail. L'accueil nous déplace dans tous les sens du terme. Ces déplacements, physiques, affectifs, mentaux sont ceux de toute rencontre. Mais la rencontre de la souffrance particulière des accueillis nous atteint sur des registres archaïques. Cela ne va pas sans des résistances qui tiennent à nos constructions psychiques personnelles et aux enjeux du couple. Un exemple concerne les repas lors desquels il arrive que l'accueilli se focalise sur l'un de nous deux. Très vite, l'autre va défendre ou attaquer son conjoint à travers des réparties et des attitudes qui altèrent, voire détruisent, la table commune. C'est pourquoi nous mangeons rarement en couple, et nous retrouvons pour deviser après le repas. Cet exemple laisse deviner les effets à court et à long terme sur le couple : difficultés à se retrouver seuls, besoin de vider vécu et émotions à un autre pas toujours disponible, sentiment que l'accueil dévore la conjugalité, esseulement lorsqu'il faut se séparer pour aller manger ou dormir dans le lieu d'accueil...

Cet aspect essentiel est souvent occulté par les permanents eux-mêmes dans la mesure où il touche à leur intimité. Pourtant, il est le creuset de souffrances réelles pour les accueillants qui exposent leur vie dans l'accueil, spécificité peu appréhendée par les professionnels extérieurs.

CONCLUSION : DES ENJEUX RENOUVELÉS POUR LES ACCUEILLANTS

Les difficultés abordées pourraient laisser croire que l'accueil ne présente que des inconvénients sur le plan de la vie familiale. Or, de ces difficultés mêmes nous pouvons faire profit : ce sont elles qui nous ont conduits à de nouvelles formes d'accueil permettant de respirer, de changer d'horizon, de renouveler nos investissements. En second lieu, elles ont engendré chez nous une sensibilité aiguisée aux autres, à leurs malheurs, à leurs mauvaises rencontres y compris dans l'intimité familiale. Enfin, notre «art de faire», très proche de «l'invention du quotidien» de Michel de Certeau, nous a rendus ouverts et compétents dans la réception des «incassables» : non pas que nous leur ayons trouvé une case au sens sociologique du terme, mais une case-tipi où ils peuvent vivre d'une autre manière. Serions-nous là des inventeurs ? Et les accueillis auraient-ils trouvé là leur aventure, c'est-à-dire leur avenir ?

FAUT-IL AGRÉER TOUTE LA FAMILLE ?

Bernard RUHAUD

conseiller socio-éducatif, formateur

Voici peu de temps que nous nous préoccupons du titre de ceux qui accueillent les enfants séparés de leur milieu. Tant qu'il s'agissait d'assurer leur garde ou leur survie, la question ne se posait pas. Nourrice, gardienne, parents nourriciers... dans le très beau film de Maurice Pialat, «L'enfance nue», le petit François appelle ses accueillants papa, maman ou grand-père, grand-mère, et l'ensemble de l'entourage, y compris les services sociaux, traite les accueillants comme s'ils étaient ou devaient devenir les parents.

Les orientations et les objectifs de la protection de l'enfance se transforment sensiblement depuis une trentaine d'années sous l'effet de divers facteurs. Nos connaissances du développement de l'enfant bouleversent les conceptions et les pratiques de sa prise en charge. Pédopsychiatres et psychanalystes dénoncent simultanément en France et dans plusieurs pays la façon dont sont traités les enfants séparés de leur milieu. Conjointement, les grandes épidémies sont éradiquées, et la crise du logement se résorbe avec l'édification des cités de HLM.

Le droit des parents évolue également. Dès 1958, l'assistance éducative offre aux parents en difficultés une solution moins rigoureuse que la déchéance de la puissance paternelle. En 1970 est promulguée l'autorité parentale, et l'assistance éducative n'a nullement pour objet de la restreindre mais au contraire de la préserver ou de la rétablir le cas échéant.

Enfin, la population des enfants séparés de leur milieu change. Il ne s'agit plus majoritairement de pupilles, mais d'enfants en danger et plus ou moins perturbés par leurs antécédents. Non seulement le placement lointain et souvent définitif pour éloigner des quartiers insalubres des enfants maltraités n'est plus nécessaire, mais il est contraire aux besoins de l'enfant, au droit des parents et à la préservation de leurs relations.

Dès lors, de nouvelles orientations sont fixées pour l'aide sociale à l'enfance (rapports Dupont-Fauville, puis Bianco-Lamy), et des éducateurs et des psychologues sont recrutés pour participer avec les assistantes sociales à l'application des mesures.

On attend des accueillants bien davantage que de la garde et des soins. Il s'agit à présent d'assurer aussi le développement intellectuel et affectif de l'enfant, de concourir à son épanouissement tout en respectant le droit des parents et en préservant des liens souvent mal établis.

Bref, l'accueil dans sa famille d'un enfant séparé de son milieu devient une activité professionnelle et une technique très délicate. Des textes viennent encadrer cette profession qui prévoient un agrément, un salaire, une formation et un titre : assistante maternelle.

Mais le titre désigne indistinctement deux types d'accueil. S'il peut convenir pour l'activité professionnelle qui consiste à prendre en charge pendant quelques heures par jour un enfant dont les parents travaillent, il est inapproprié pour qualifier l'accueil durable d'enfants en difficultés. Il s'agit là d'un abus de langage.

La confusion entre les deux types d'accueil n'est pas sans conséquence. Elle laisse entendre qu'il s'agit, à peu de chose près, de la même profession. Ce sont d'ailleurs les mêmes textes qui régissent les conditions d'accès et les critères d'agrément. Or, même si l'accueil de très jeunes enfants pendant la journée est une profession exigeante, ce qui est demandé aux assistantes maternelles agréées à titre permanent est incomparablement plus difficile. Cette activité accapare non seulement les ressources et la disponibilité de l'assistante maternelle mais aussi celles de son conjoint et de ses enfants.

Instruits des difficultés qui attendent les accueillants, les services ont tendance à renforcer de façon illusoire et abusive les critères d'agrément. Avec la question des motivations, par exemple, les équipes cherchent à déterminer quels types de liens les candidats sont susceptibles d'établir avec l'enfant, avec les parents et avec le service. Or, les motivations réelles dans ce type d'activité sont bien sûr inconscientes. La question conduit généralement la personne interrogée à ne pas dire ce qu'elle pense mais ce qu'elle pense devoir penser.

Personne n'a d'ailleurs jamais vérifié la pertinence des motivations, ni s'il y a une adéquation quelconque entre les motivations annoncées et la qualité du travail fourni. Certaines des précautions prises sont par ailleurs abusives. Des questions intrusives peuvent être posées aux candidats, relatives à leur passé, leur mode de vie, leurs opinions religieuses et, bien sûr, à leur famille : revenu du conjoint, comportement des enfants, habitudes familiales...

En fait, il est impossible de faire abstraction de la place des proches des assistantes maternelles. Les textes de 1992 définissent d'ailleurs la «famille d'accueil» comme l'ensemble des personnes résidant au domicile de l'assistante maternelle. À l'alinéa suivant, le même texte prévoit qu'un contrat d'accueil précise le rôle de cette famille d'accueil. Parler de famille d'accueil paraît finalement moins abusif que de limiter l'appellation de cette forme d'accueil à la seule assistante maternelle. Mais hormis les quelques mentions contenues dans un des articles de la loi de 1992, la famille d'accueil n'a pas d'existence légale. Le seul droit que lui reconnaissent les textes consiste à lui permettre de prendre connaissance du rôle qui lui est assigné dans le contrat d'accueil.

Les assistantes maternelles s'en plaignent : «Je souhaitais laisser l'enfant à ma fille aînée pendant un week-end, on m'a dit qu'elle n'était pas agréée. Par contre, quand je suis tombée malade, on m'a demandé si elle ne pouvait pas s'en occuper pour éviter de le placer ailleurs».

Les équipes aussi sont insatisfaites. À quoi bon demander un extrait de casier judiciaire pour recruter une assistante maternelle si c'est son mari qui a été condamné pour agression ?

De fait, l'ensemble de la famille est plus ou moins soumis à la procédure d'agrément. Le conjoint, parfois les enfants, sont rencontrés et interrogés, et leur emploi du temps examiné. Il est arrivé, et les exemples de ce type ne manquent pas, que l'agrément soit refusé à une candidate au motif que son mari, chauffeur-routier, n'était pas régulièrement présent au domicile.

Alors, ne serait-il finalement pas plus commode et efficace d'agréer toute la famille ? Ce n'est pas certain. Ce n'est pas parce qu'elles sont agréées que les assistantes maternelles disposent de la place qu'elles demandent ou occupent dans la prise en charge de l'enfant. Avant d'envisager d'y associer éventuellement toute la famille, il serait utile de veiller à ce que l'assistante maternelle le soit elle-même suffisamment. Étendre le dispositif à tous les membres de la famille proche n'est pas sans présenter des difficultés. Le conjoint et les enfants devraient-ils être rémunérés ou indemnisés pour les efforts et le temps qu'ils consacrent à l'accueil ? Comment ?

Cette proposition comporte également un certain nombre de risques, dont celui d'une modélisation de l'accueil familial. Comment, et selon quels critères, définir le type de famille susceptible d'être agréée pour exercer cette activité ? Serait-il obligatoire, par exemple, d'avoir un conjoint et des enfants ? On voit combien sont accrus les risques de contrôle et de normalisation dans un contexte où les services ont déjà tendance à encliner sur les critères d'agrément.

Risque de déprofessionnalisation également. Si c'est toute la famille qui est agréée, ce n'est plus un professionnel. C'est-à-dire que la qualité des capacités d'accueil serait plus intrinsèque que réfléchie. Beaucoup de recrutements se font déjà en fonction du «profil» de l'accueillant au motif qu'il faut essayer de trouver la famille qui convient le mieux à un enfant précis. Certes, des précautions sont nécessaires et il est vrai que certains types d'accueil sont mieux adaptés que d'autres pour prendre en charge telles ou telles difficultés présentées par tel enfant. On voit néanmoins combien ces pratiques sont subjectives et projectives, comment elles entretiennent une ancienne et dangereuse conception du placement familial selon laquelle la qualité de l'accueil serait plus spontanée que professionnelle. Elles risquent en outre d'accentuer la prédominance de la sélection sur la qualité et la régularité de l'accompagnement.

Risque d'envahissement enfin. L'un des risques les plus sérieux et les plus fréquents pour les accueillants est celui d'un envahissement psychique et parfois physique dans lequel l'assistante maternelle se trouve prisonnière de la pathologie, voire de la violence de l'enfant accueilli. Ou, à l'inverse, captive d'une situation relationnelle complexe et difficile, elle peut à son tour sombrer dans un engrenage où dominent des formes plus ou moins graves de mauvais traitements. Le préjudice dont l'enfant placé est alors victime accroît à son tour le malaise.

Les proches de l'assistante maternelle partagent ces risques. Inquiet, surpris et sentant sa femme débordée, son conjoint peut verser dans l'excès et peut même parfois se voir accusé d'abus sur l'enfant accueilli. Plus ou moins privés des soins et de l'affection d'une mère accaparée par ses fonctions, les enfants de l'assistante maternelle peuvent éprouver des difficultés ou développer des symptômes qui passent inaperçus au regard de ceux dont souffre l'enfant placé. De ce point de vue, le souhait de voir toute la famille d'accueil participer à la prise en charge de l'enfant placé accroît les risques inhérents à cette profession.

Bref, il n'y a pas de réponse simple à la question de la place et du titre de la famille d'accueil. Mais en étendant la sélection d'une ou d'un assistant maternel agréé à toute la famille, on risque fort de passer de l'abus de langage à l'abus de pouvoir. De quel droit et par quel miracle pourrions-nous assigner un rôle et une place au conjoint et aux enfants de l'accueillant dans leur propre famille ? Dire que c'est toute la famille qui accueille est une injonction redoutable faite aux enfants et au conjoint de l'accueillant.

Il convient d'ailleurs de mettre en garde les assistantes maternelles pour qu'elles ne demandent pas à leurs propres enfants de s'identifier aux difficultés de l'enfant accueilli, au risque de les voir développer les mêmes symptômes.

Étendre l'agrément à toute la famille, c'est encore renforcer les procédures et les critères de sélection. Or, si une sélection plus précise ou plus rigoureuse peut momentanément rassurer les accueillants et les équipes, elle n'empêchera nullement les problèmes d'apparaître car les difficultés du placement font aussi partie du travail de réassurance dont l'enfant accueilli a besoin pour identifier et peut-être surmonter ses troubles. On peut même considérer que le «travail du placement» ne commence vraiment que lorsqu'après une éventuelle «période d'idylle» les symptômes de l'enfant bousculent une harmonie que l'on croyait durable.

Dès lors, au-delà des précautions qui peuvent et doivent être prises, ce n'est pas la sélection d'une famille mais l'accompagnement et la formation d'un professionnel qui constituent les instruments de travail les plus fiables dont nous disposons.

Famille d'accueil, assistante maternelle, au-delà des termes, c'est la question de la place et du rôle d'une profession nouvelle et nécessaire qui est posée. Il convient de faire en sorte que l'accueillant ne travaille pas avec sa famille, sous peine de multiplier les risques inhérents à ce type de prise en charge, mais qu'il travaille avec une équipe à propos d'un enfant accueilli dans sa famille. Et avant d'en modifier éventuellement le titre, il est nécessaire de mieux définir la place de l'accueillant au sein d'une équipe. Les entraves à la qualité du travail des assistantes maternelles ne seront pas atténuées tant qu'elles seront exclues de l'analyse et de l'élaboration des réalités auxquelles elles participent, tant qu'elles resteront dépendantes d'une tutelle éducative et ne seront pas membres d'une équipe.

Nous perdons, et nous perdrons beaucoup en expérience et en cohérence tant qu'il sera possible de changer d'assistante maternelle au gré des aléas qui émaillent fatalement ce type d'interventions au lieu de tenter de les comprendre et de les surmonter.

Nous avons de plus en plus besoin, pour exercer cette activité aussi subtile et difficile que nécessaire, de recourir à des professionnelles expérimentées, formées, sécurisées, et pourquoi pas qualifiées, capables d'élaborer elles-mêmes leur cadre de références et de pratiques professionnelles tout en préservant, sans l'assujettir ni le modéliser, le caractère habituel de leur milieu familial.

NB - ce texte a fait l'objet d'une communication sous le titre «Famille d'accueil, un abus de langage» au colloque «Le placement familial, une vieille histoire à réinventer» organisé par le GRAPE à La Rochelle les 15-16-17 novembre 2001. Les actes ont été publiés, sous le même titre, par Erès en 2002.

ÊTRE COMPAGNE D'UN ACCUEILLANT FAMILIAL

Michèle DEFUDES

documentaliste
centre hospitalier Ste Marie - Privas (07)

Bien que travaillant à mi-temps dans un hôpital psychiatrique, je n'ai découvert l'accueil familial qu'en rencontrant Étienne. L'établissement qui m'emploie n'a pas encore créé de service d'accueil familial thérapeutique. Cette alternative à l'hospitalisation y est encore bien confidentielle¹... En tant que documentaliste, il m'arrivait bien de classer des ouvrages traitant de ce sujet. Personne ne semblant s'y intéresser, celui-ci restait bien abstrait, marginal. Et voilà que, depuis deux ans, je vis au quotidien l'aventure de l'accueil familial avec Étienne dont c'est l'activité depuis six ans. Sacrée découverte !

Nous avons trois pensionnaires. Émilienne, 78 ans, est diabétique, «dure de la feuille» et quasiment aveugle. Yves, 52 ans, traumatisé crânien, handicapé physique et trachéotomisé, est resté onze ans en institution. Il ne supportait plus de côtoyer des handicapés comme lui et souhaite retrouver indépendance et autonomie. Enfin, Éric, schizophrène, a 41 ans. Avant d'arriver, il a passé quelques années en hôpital psychiatrique.

Tous trois ont à la fois des handicaps différents et des qualités quasiment complémentaires : Yves, très volontaire, a toute sa raison mais des capacités physiques défaillantes. Exactement l'inverse d'Éric qui bénéficie d'une santé robuste (il n'est jamais malade) mais «travaille du chapeau» et reste trop passif à notre goût. Émilienne, quant à elle, a plein d'idées mais bien du mal à les réaliser... Ils ne demandent pas tous la même attention.

La grand-mère et Yves sont en «logement indépendant service compris» : ils ont chacun leur appartement, leur «chez eux» juste à côté de «chez nous». Ils prennent leurs repas avec nous et nous leur apportons de l'aide pour la lessive et le ménage. Éric dispose d'une chambre et vit pratiquement tout le temps avec nous. Il nous seconde pour les travaux ménagers : il met la table, la dessert, passe de temps en temps un coup de balai. Il arrose le jardin et donne parfois un coup de main à Étienne pour des travaux de maçonnerie ou couper du bois dans la forêt. À midi et le soir, tout le monde arrive pour le repas et quelquefois c'est l'occasion de franches rigolades ! Quand Yves et Étienne se déchaînent avec leurs jeux de mots, on ne les arrête plus. Ça dure quelques fois plusieurs jours. Même Éric, qui d'habitude ne dit pas un mot, y met son grain de sel. Un jour, on s'est amusé à donner des surnoms à tous les membres de la famille.

Être accueillant familial, c'est ça, c'est très convivial, c'est la vie de famille mais vue en plus grand. Car quand on a les enfants, c'est pas quatre ou cinq qu'on peut être à table, mais huit ! Il faut aimer faire la cuisine et c'est parfois assez contraignant. On ne peut pas se permettre de sauter un repas ou de se dire «aujourd'hui, je n'ai pas envie de cuisiner, je vais faire quelque chose de vite fait». C'est tous les jours qu'il faut être présent.

CHACUN SON RÔLE

Étienne et moi, nous nous sommes réparti le travail. Il est là en permanence, s'occupe de la cuisine, de l'intendance, de l'entretien, de la partie administrative... Il est l'accueillant, le gestionnaire du quotidien, l'arbitre (c'est quelquefois nécessaire). De mon côté, j'ai plus de recul : chaque semaine, je m'absente deux à trois jours d'affilée pour travailler. Matériellement, j'ai choisi de prendre en charge la lessive et le ménage. Mais mon rôle est aussi relationnel : je suis celle qui prend le temps, qui écoute, qui accompagne à l'occasion.

La grand-mère reste souvent seule dans son studio à dormir, écouter la radio toute la journée. À part l'infirmière qui vient deux fois par jour pour son diabète et nous, elle ne voit pas beaucoup de monde. Elle ne vient plus trop nous voir, hors des repas, à la maison ou sur la terrasse. Mais elle adore quand je lui ramène du linge ou quand je vais faire un brin de ménage chez elle. Elle en profite pour me faire la conversation ou pour me raconter ses souvenirs d'enfance et parfois elle ne me lâche plus. Je m'efforce de lui prêter une oreille attentive, ça leur fait tellement plaisir, aux «vieux», quand ils vous parlent de l'ancien temps ; il faut voir leurs yeux briller ! La communication est un peu difficile avec elle car elle n'entend pas toujours ce qu'on lui dit et il lui arrive de répondre à côté.

Avant d'être chez nous, Yves avait encore besoin de son fauteuil roulant. Maintenant, il se déplace seul, sans aide ; il a fait d'énormes progrès à force de monter et descendre les escaliers tous les jours pour venir manger. Il passe ses journées entre la peinture, les mots croisés, la télé, plus un minuscule coin de jardin de fleurs, de salades et de radis. Une fois par quinzaine, je le mène au centre équestre où il prend des cours d'une heure. Quelquefois, il nous accompagne aux courses en ville, seule occasion où son fauteuil roulant est indispensable. Mais, en général, il préfère rester à la maison où il fait son petit train-train, où personne ne le dérange. Je crois que c'est cela qui lui manquait quand il était à la maison d'accueil spécialisée : la tranquillité, la sérénité. Sa femme et ses enfants, qui résident à Paris, lui rendent visite de temps en temps ou c'est lui qui se rend dans sa famille.

Être dans une famille d'accueil ne veut pas dire être totalement coupé de son entourage. Il s'agit d'une alternative quand le conjoint ou les parents ne peuvent pas s'occuper du handicapé ou quand l'institution ne se justifie pas.

Le rôle des familles d'accueil est, quand elles accueillent des enfants, de suppléer les parents pour leur éducation. Nos pensionnaires sont tous adultes, mais avec Éric ou avec la grand-mère, il n'est pas rare que nous soyons obligés de leur rappeler les règles élémentaires de savoir-vivre. Éric est tout à la fois schizophrène et handicapé social, c'est-à-dire totalement incapable de vivre seul et de subvenir à ses besoins. Il nous faut constamment lui mettre des limites et veiller à ce qu'il ait une bonne hygiène de vie. Si nous ne sommes pas là tous les jours pour l'occuper à des travaux utiles, il reste des heures à ne rien faire ou à s'abrutir avec des jeux électroniques. Livré à lui-même, il se clochardise en quelques jours.

Quant à Émilienne, elle se comporte parfois comme une enfant, par exemple pour manger. Elle a tendance à se «goinfrer» ou à s'alimenter n'importe comment et avec son diabète, ça peut être dangereux. C'est pourquoi nous ne lui laissons dans son appartement que le strict nécessaire pour le petit-déjeuner. De plus, la grand-mère a toujours besoin de quelqu'un à côté d'elle pour lui couper la viande et veiller à ce qu'elle ne manque de rien. Elle ne pourrait pas se faire à manger seule, alors qu'Yves et Éric sont capables de préparer un repas simple ou de réchauffer un plat. Il serait possible de s'absenter une journée si nous n'avions pas Émilienne. Pour partir quelques jours, il faut trouver quelqu'un pour se faire remplacer et ce n'est pas toujours facile.

LES ENFANTS

Pour les enfants, vivre avec des handicapés ou avec des personnes âgées est une bonne chose, ils ont un autre regard sur le handicap et ne considèrent pas les infirmes comme des «anormaux». Ils apprennent, au contraire, à respecter les plus faibles et à être attentionnés avec eux. Ils participent bien à la vie familiale et s'intéressent à ce que fait chaque pensionnaire. Ils aiment tout particulièrement discuter avec Yves qui, avant son accident, a beaucoup voyagé ; il a toujours une histoire à raconter et nous éclaire souvent avec sa culture et ses connaissances. Ici, les moins valides donnent des leçons d'humilité aux plus valides, et cela profite aux enfants... Ils vont régulièrement les voir, échanger quelques mots, leur apporter un bouquet de fleurs ou quelques fruits du jardin. Nos trois pensionnaires apprécient ces échanges et voir les enfants s'ébattre, jouer autour de la maison, devant leurs portes : «ça met de la vie !».

Frédéric, qui a dix-sept ans s'entend très bien avec Éric, le malade mental. Ils partent souvent ensemble camper ou se baigner à la rivière. Au fil des années, ils ont tous les deux noué de véritables relations d'amitié, et Éric est plus motivé pour exécuter certaines tâches avec lui qu'avec nous.

LES PLUS... ET LES MOINS

Ce que j'apprécie dans l'accueil familial, c'est le contact et les relations de confiance que nous pouvons établir avec les personnes que nous accueillons. Pour moi, c'est très enrichissant, et c'est aussi vrai pour nos pensionnaires qui ont, entre eux comme avec nous, des rapports plus fraternels et plus sincères que s'ils étaient en institution.

Je ne considère pas Yves comme un handicapé et je ne le vois certainement pas comme un «patient» dont j'aurais la responsabilité, mais plutôt comme un ami. Depuis qu'il est chez nous, j'ai appris à le connaître et à le respecter. Nous avons tous les deux une relation de confiance, d'égal à égal et non pas une relation de client à prestataire de service.

Avec Éric et la grand-mère, c'est plus difficile car ils ont davantage besoin d'une aide psychologique, et je me demande parfois si je suis à la hauteur, si ma manière d'agir avec eux est la bonne. Je regrette de ne pouvoir consacrer à Émilienne plus de temps, et certains jours je pense qu'elle serait mieux en maison de retraite où elle serait moins seule.

N'ayant aucune formation d'aide-soignante ou d'infirmière, je réagis à telle ou telle situation intuitivement. Je ne me comporte pas en professionnelle, je laisse parler mon cœur et mon bon sens. Mais en même temps, je pense que c'est ce qui rend l'accueil familial plus convivial, plus humain que n'importe quel établissement.

Le fait d'accueillir des adultes est certainement moins enrichissant que de s'occuper d'enfants, mais demande aussi moins d'énergie. Quand Yves fait des progrès, même petits, c'est pour nous toujours gratifiant et encourageant, alors qu'avec la grand-mère et Éric, il n'y a aucun changement visible. Pour Émilienne, cela n'a rien d'anormal vu son âge. Mais voir Éric ne faire aucun effort pour se sortir de sa léthargie nous fait quelquefois bondir. Il faut presque continuellement le harceler pour lui faire faire quelques menus travaux, et cela finit par être usant.

Être famille d'accueil demande une grande disponibilité, et c'est ce manque de liberté qui est à mon sens, le principal inconvénient. Ce que je regrette également, c'est l'absence d'intimité au moment des repas ; c'est pourquoi quand nous allons manger au restaurant ou quand nous partons pour quelques jours, nous apprécions deux fois plus ces instants de détente et de compli-cité. Mieux vaut être casanier et aimer faire les travaux ménagers...

Je m'absente régulièrement pour mon travail, ça me permet de décompresser et de m'évader. Mon compagnon, lui, ne quitte la maison que quelques heures par semaine, le temps de faire les courses ou pour se rendre à une réunion. Mais il ne demande pas mieux... En outre, il est très bricoleur et dans notre grande maison, il y a toujours quelque chose à améliorer, à réparer. C'est pour lui un dérivatif, une façon de se changer les idées après avoir passé plusieurs heures au bureau : le site Internet, www.famidac.net², dont il s'occupe, lui prend un temps fou. D'un autre côté, être famille d'accueil donne la possibilité de vivre la vie à deux pleinement, raison pour laquelle il faut être un couple très soudé pour se lancer dans cette entreprise. Pour ma part, cela a été bénéfique et l'occasion de mieux apprécier au fil du temps ma relation avec Étienne.

Pour conclure, je dirais que vivre avec un accueillant familial revient à devenir soi-même accueillant car on est forcément impliqué dans le mode de vie qu'a choisi son conjoint. Après deux années de vie commune, je peux dresser un bilan positif, et je ne voudrais surtout pas revenir en arrière car ma vie a maintenant un autre sens. Accueillir, c'est partager et, dans cette relation, j'ai l'impression de recevoir autant que ce que j'apporte.

Certes, les journées sont bien remplies mais je n'éprouve plus, comme avant, un sentiment de vide et l'ennui ; je ne souffre plus de solitude. J'ai, à présent, le sentiment d'être utile. Moi qui n'avais jamais travaillé dans le social ou dans le médical, je me suis découverte une véritable passion, un réel amour pour cette activité. Étant moi-même malentendante, j'ai toujours été sensible à la détresse de certains, sans jamais pouvoir aller plus loin que la simple amitié avec des handicapés. Aujourd'hui, en vivant l'aventure de l'accueil familial, c'est chose faite. Avec plein de petits bonheurs quotidiens à partager !

1 - il arrive que le retour à domicile d'un patient « consolidé » soit impossible ou non souhaité. Les assistantes sociales de l'hôpital se « débrouillent » alors au coup par coup avec des accueillants sociaux ; les patients étant suivis, le cas échéant, par des centres médico-psychologiques décentralisés

2 - voir l'accueil familial en revue n° 12 (note de l'éditeur)

SIMPLE TÉMOIGNAGE

Françoise BAUCHE

chargée de communication
Syndicat National Professionnel des Assistantes
et Assistants Maternels

Le travail d'accueil ne peut reposer sur la seule personne de l'assistante maternelle, sinon il serait voué à l'échec rapidement. Ce doit être un projet familial, mais entre ce qui est parlé, projeté et vécu, il y a une marge qui peut se révéler plus ou moins large ! Ce projet d'accueil, avant de devenir un projet familial, est souvent celui de l'assistante maternelle uniquement. C'est ensuite qu'il est parlé, élaboré en commun, et requiert l'adhésion de l'ensemble de la cellule familiale.

Le conjoint peut être plus ou moins présent, suivant l'intérêt et la place qu'il veut bien s'accorder dans cet accueil. Néanmoins, il lui suffit quelquefois de représenter l'autorité «paternelle» pour être efficace, entendu, et respecté. C'est peut-être là une question de personnalité. Bon nombre de conjoints s'investissent au-delà de la seule présence « autoritaire » : conduite à l'école, dialogues, discussion sur le carnet scolaire... et surtout dans l'accompagnement de l'assistante maternelle au niveau éducatif.

Pour les enfants de la famille d'accueil, les situations sont souvent ambiguës. D'un naturel généreux, les enfants sont enthousiastes quant au projet d'accueil, et ce malgré les mises en garde des services et de leurs parents (l'enfant accueilli peut ne pas correspondre au petit copain attendu ; il est difficile de tout partager avec un inconnu...). Ils sont sûrs d'eux, et partent dans le projet avec enthousiasme, et souvent une attente fébrile !

Je me souviens de deux faits qui m'ont particulièrement marquée en tant que Maman, car sans qu'un conflit ouvert avec les enfants accueillis se soit manifesté, j'ai découvert qu'il avait été très difficile pour mes filles jumelles, âgées de 14 ans au début de mon activité de famille d'accueil, de vivre au quotidien cette vie d'accueillant.

Plusieurs années après le début de l'accueil, l'une d'elles passant un concours d'entrée à l'école d'infirmières prend pour sujet de mémoire : les carences affectives des enfants placés (ce qui n'était déjà pas innocent !). Une fois reçue au concours, elle nous le fait lire, et là les bras m'en tombent : je découvre combien il avait été utile à mes filles jumelles d'être deux afin de pouvoir s'extraire du groupe familial et de se retrouver ensemble !

Et de lire combien il leur avait été difficile de vivre avec ce groupe d'enfants venant d'ailleurs (je n'accueillais que des fratries), de partager les lieux et d'égrener : la table de la salle à manger, la salle de télévision (il y avait pourtant plusieurs télévisions), la bibliothèque, le salon..., de partager les repas, les conversations, les jeux, les loisirs, pour terminer en point d'orgue : de partager leurs parents ! Il a fallu attendre huit ans pour le savoir.

Le deuxième fait se situe à la fin d'une soirée de fête, où une enfant accueillie, sans famille, présente chez nous depuis plusieurs années, avait décidé de se fiancer. Nous en parlons, et je lui explique que, puisque elle n'a personne de son côté, elle peut inviter qui elle veut (la maison et la propriété étaient grandes, et nous sommes à la campagne !). Nous étions 100 participants à cette partie de campagne sympathique avec méchoui et buffet campagnard. L'ambiance était joyeuse et tous paraissaient heureux, mes enfants et les autres.

Puis les invités partis, nous devisions tous ensemble de cette folle journée. À ce moment-là, mes jumelles, alors âgées de 17 ans, nous interpellent en demandant : «En feriez-vous autant pour nous ?». Nous, les parents, fûmes abasourdis par cette demande et avons compris combien les choses n'étaient pas simples entre nos enfants et les enfants accueillis, et combien nous devons être vigilants à laisser leur place à nos enfants.

Quelques vingt ans après ces évènements familiaux, maintenant retraitée, ayant suffisamment de recul sur cette profession vécue avec passion, je crois vraiment que nous avons été, mon mari et moi-même, la béquille qui a soutenu ces enfants blessés, les a aidés à poursuivre du mieux possible leur route. En tous cas à entendre ceux qui reviennent me voir, et ils sont nombreux. Ces enfants élevés chez nous ensemble sont restés très liés. Ils sont tous retournés chez leurs parents, la plupart à leur majorité. Ils ont gardé le contact, et sont heureux de venir me présenter leur conjoint, le dernier-né ou simplement leur première voiture, de passer des heures devant leurs albums photos à se remémorer leurs souvenirs d'enfance, et de discuter.

Je dois cependant reconnaître que cette complicité n'existait pas pour mes enfants. J'ai pu remarquer que leurs souvenirs n'étaient pas les mêmes, et encore moins communs, comme si ces enfants leur avaient retiré quelque chose. Aussi, quels ne furent pas ma surprise et mon bonheur d'avoir vu mes quatre enfants s'acharner dans un vrai travail de détective qui a duré plusieurs mois afin d'organiser une petite fête réunissant les 13 premiers enfants que j'ai accueillis dans les années 75 et toute ma famille, enfants et petits-enfants réunis dans la même joie des retrouvailles !

Mystère et contradiction des sentiments car, si ce témoignage se termine sur une note optimiste, je crois vraiment qu'il y eût des moments difficiles pour mes propres enfants adolescents, moments qui ont trouvé toute leur relativité dans leur vie d'adultes.

RÔLE ET FONCTION DE CHACUN

Arlette MIGNAUD

assistante maternelle

Soyaux (16)

Dans la famille d'accueil, seule l'assistante maternelle est agréée et a la responsabilité «administrative» de l'enfant accueilli. Cependant, le conjoint a un rôle tout aussi important à jouer. Sur le plan de l'organisation pratique, lorsque la famille n'accueille qu'un seul enfant, on peut penser que l'assistante maternelle peut tout gérer, y compris les déplacements. Mais, lorsqu'elle accueille deux ou trois enfants, il arrive un moment où, pour assumer toutes les visites et toutes les rencontres familiales, il faut être deux à conduire car, bien des fois, deux rendez-vous se déroulent à la même heure et dans des lieux différents.

Au-delà de ces questions pragmatiques essentielles, le conjoint a aussi un rôle éducatif à tenir. Au sein de la famille d'accueil, il est le chef de famille, et pour les enfants accueillis, il représente à la fois l'autorité masculine et l'autorité paternelle.

Dans la majorité des situations (selon mon expérience professionnelle), les enfants accueillis sont issus de foyers monoparentaux. Ils ne connaissent pas, ou très peu, la place du père et celle du mari ; ils la découvrent en famille d'accueil. Le père d'accueil doit tenir le même rôle que l'assistante maternelle, un rôle d'éducateur tant au niveau de la vie de tous les jours qu'au niveau de la vie scolaire et sociale.

Les enfants du foyer d'accueil ont également un rôle important à tenir car ils font découvrir aux enfants accueillis ce que sont un frère ou une sœur pour ceux qui n'en ont pas, ou bien ils maintiennent le rôle que les frères et sœurs de l'enfant accueilli pourraient ou devraient avoir, tout en sachant qu'ils ne constituent pas une fratrie, et qu'un jour plus ou moins lointain, il y aura séparation quand l'enfant rejoindra sa famille.

Nos propres enfants apprennent à mûrir plus rapidement que les autres car ils sont confrontés aux difficultés rencontrées au même titre que les adultes. On leur demande de partager beaucoup plus en famille d'accueil que dans toute autre famille.

Mes enfants étaient grands lorsque j'ai débuté dans cette profession, et avec le recul, je pense que nous avons échappé à nombre de situations difficiles à gérer. Ils ont compris très vite leur rôle de soutien et d'aide éducative. Par contre, en cas «d'échec» au cours du placement ou au retour de l'enfant dans sa famille, je pense qu'ils le vivent et le ressentent beaucoup plus durement que les adultes.

Ils s'investissent profondément dans la relation fraternelle, et ont du mal à comprendre pourquoi et comment un enfant peut mettre en place des situations amenant au fait que nous ne puissions poursuivre l'accueil. À l'inverse, quand ils ont vécu pendant quatre ou cinq ans avec un enfant, ils le connaissent mais ne savent rien de son entourage familial, et ils ne comprennent pas qu'un enfant qui a rejoint sa famille naturelle puisse revenir dans la famille d'accueil suite à un échec de retour. Il nous faut alors discuter, donner des arguments, expliquer, sans jamais juger ou dénigrer la famille naturelle.

Nos enfants apprennent beaucoup plus vite les notions de partage, de tolérance, de pardon et d'amour filial. Ils apprennent à se comporter en frère ou sœur sans l'être, à accepter l'histoire de l'enfant qu'on leur présente sans poser de questions, à partager leur maison, et surtout leurs parents, grands-parents et toute la famille élargie.

Autant il est facile et évident d'appeler l'assistante maternelle et son conjoint «tata» et «ton-ton» ou par leurs prénoms, autant cela peut présenter des difficultés pour la famille élargie, d'où des explications, des discussions et toujours des solutions.

Bien souvent, les enfants qui viennent partager un moment plus ou moins long de notre vie n'ont pas de famille autre que leurs parents ou entretiennent peu de rapports avec elle. Chez nous, ils découvrent le rôle tenu par les grands-parents ou les oncles et tantes.

Ils sont élevés à la même enseigne que nos propres enfants. Ils reçoivent la même affection, partagent la même éducation et bénéficient du même soutien relais que nos enfants.

Être famille d'accueil, c'est accepter de partager la vie privée, la vie familiale, mais c'est également demander à sa propre famille d'accepter de partager notre volonté de vouloir aider.

Pour satisfaire notre désir d'aider des enfants à se construire ou se reconstruire, nous devons avoir le soutien et la participation de toute notre famille.

Tous les maillons de la chaîne doivent exister, au risque de donner une image erronée à ces enfants auxquels il manque déjà tant dès le départ.

CONJOINT D'ACCUEILLANT : QUI SUIS-JE ?

Pierre MASLE

famille d'accueil d'adultes

Deux-Sèvres

La procédure qui entoure la mise en œuvre d'un accueil dit «familial» est souvent centrée autour de l'accueillante. Si elle peut être seule, elle est le plus souvent dotée d'une vie familiale personnelle comportant un mari et des enfants.

Quelle va être ma place dans la nouvelle orientation de notre vie de famille ?

Je suis, par ma nature profonde, un être équilibré et calme. Cette particularité de mon caractère a empêché que surviennent des tensions, que des disputes et des querelles éclatent. Mais être conjoint d'accueillant n'est pas une sinécure loin de là.

Dans l'aventure de l'accueil familial, le partage devient le maître mot de la vie quotidienne. Ce partage est surtout important lorsque l'accueilli pose des problèmes, et cela se passe souvent sur l'oreiller... moment de tranquillité évident au soir de journées souvent fort chargées en interventions de tous ordres. Je partage la vie quotidienne de la personne qui est titulaire de l'agrément, et, mon implication dans son travail est évidente.

Aujourd'hui, ne travaillant plus à l'extérieur, je partage également les tâches quotidiennes. C'est pour moi la découverte d'une vie à deux de tous les instants, pleine de mouvements, de courage, de conviction pour ce travail si particulier. Mais aussi une vie de dévouement et de foi dans l'action que nous menons en couple auprès des personnes accueillies. Nous sommes deux pour remplir pleinement ce rôle.

Nous avançons à deux sur une piste pleine d'écueils. Nous allons à deux vers une aventure qui peut se révéler épanouissante, mais qui peut aussi se terminer par la mort de ceux que nous accueillons.

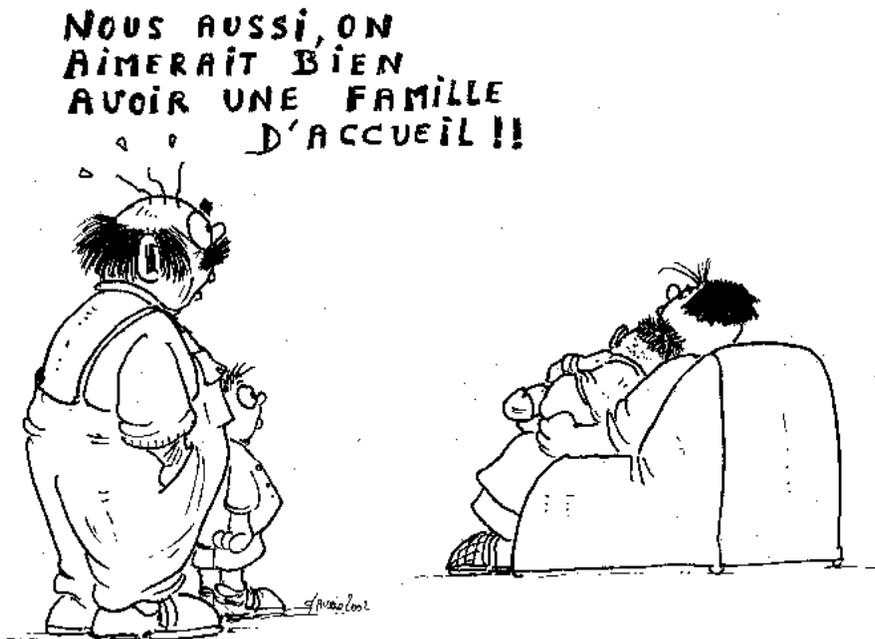
Dans cette vie quotidienne de partage, s'ajoutent tous nos soucis personnels : ceux de notre propre famille, ceux de notre santé qui peut se dégrader tant l'intensité du travail est grande. Et là s'installe la complicité entre l'accueillante qui porte la responsabilité au regard de l'agrément qui lui a été délivré et moi, son conjoint, son compagnon, son ami, son mari. Je deviens celui qui soutient, qui partage les difficultés mais aussi les tâches matérielles qui peuvent devenir au quotidien bien usantes.

En ce qui me concerne, les années passées dans ce cadre merveilleux de l'accueil familial sont longues. Mais le temps qui passe m'a amené à modifier mon comportement et mon organisation quotidienne. J'ai éprouvé le besoin de protéger l'intimité de notre couple en organisant les lieux de vie de la maison familiale pour que tous, accueillis et accueillants, puissent vivre les uns auprès des autres, mais sans peser sur la vie d'aucun.

C'est ainsi qu'un équilibre s'est instauré, et que nous continuons d'avancer chaque jour dans une vie dont nous connaissons pleinement les limites.

Nous n'hésitons plus à dire notre fatigue personnelle, notre besoin d'évasion. Nous soutenant l'un l'autre, nous avançons sereinement malgré la maladie de nos résidents qui alourdit nos accueils.

Ce travail si particulier, fait de partage et de complicité, m'a conduit à trouver en moi-même des qualités insoupçonnées et à découvrir toute la richesse de celui ou de celle que l'on dit handicapé, malade ou sénile.



L'ACCUEIL FAMILIAL, C'EST LA VIE, ET TOUTE LA VIE

Dominique LAMY

assistante maternelle

La Roche-sur-Yon (85)

Il était une fois, il y a 14 ans, une jolie famille bien sympathique et presque modèle : un couple qui s'entendait à merveille avec trois enfants épanouis. Tout ce petit monde avait réfléchi, et les enfants avaient accepté avec joie de les suivre dans l'aventure de l'accueil familial. Enthousiasmante, palpitante, quelquefois inquiétante mais jamais endormante, la vie avec un enfant venu d'ailleurs, un gamin qui n'avait pas la chance, lui, d'avoir une famille «formidable». Pendant 10 ans, nous avons, mon mari et moi, accueilli des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en même temps que nous élevions les nôtres qui avaient 12, 10 et 6 ans. L'un comme l'autre, nous nous sommes investis pleinement dans cette double mission, cette double aventure humaine. Nous avons vécu avec des enfants difficiles, attachants, épuisants pour certains. Nous avons connu l'échec, les larmes, les espoirs, les joies de l'accueil familial. Nos enfants ont suivi, ont vécu avec nous ces moments de richesse intense des rapports humains quand ça fait mal, quand ça fait peur, quand ça fait pleurer, quand ça fait rire.

Et puis un jour, après 23 années de vie conjugale riche et passionnée, mon mari, fatigué de cette vie tumultueuse, m'a quittée brusquement. Eh oui, dans les couples des «tonton» et des «tata», l'amour peut aussi mourir un jour. À cette époque, nous accueillions depuis dix mois une petite fille de 2 ans et demi, et depuis six mois une fillette de 11 ans. Que faire ?

Après avoir discuté avec les éducateurs, le psychologue et les chefs de secteur, j'ai décidé d'essayer de maintenir les accueils, et de poursuivre l'aventure seule. Cela m'a semblé le «moins pire» pour les petites. En accueil familial, il faut souvent naviguer avec cette notion du moins pire. Pour ma part, je pense que c'est un bon moyen d'évaluation des situations.

Le service m'a suivie. On ne m'a pas retiré les enfants comme cela se pratique systématiquement dans certains départements en cas de divorce ou de veuvage de l'assistante maternelle. Mes interlocuteurs sont restés vigilants, mais bienveillants.

Je n'ai pas choisi d'être une femme divorcée, mais j'ai voulu continuer l'accueil familial malgré mon divorce. Je perdais mon couple, je ne tenais pas à perdre également le travail de tant d'années et son fruit : l'expérience ne devait pas être ainsi jetée aux orties... Je ne voulais pas que les fillettes soient déplacées ; leur souhait était de rester avec moi. Il fallait donc que je tienne le coup, et que je ne sombre pas dans la dépression.

Je me suis faite aider par un psychiatre, et j'ai eu le soutien de mes amis, de ma famille. De leur côté, les enfants accueillis y ont mis du leur tant ils désiraient que tout cela tienne la route. Mes enfants avaient grandi (deux étaient partis du foyer pour voguer là où leur profession les a conduits), mais ils sont présents par l'intérêt qu'ils portent aux enfants accueillis. Nous avons déménagé deux fois. Cela faisait partie de l'aventure, et des effets matériels du divorce.

Nous avons fait la démonstration qu'en cas de coups durs tout n'est pas perdu, qu'il faut continuer la route, que l'équilibre d'une famille, et donc d'une famille d'accueil, peut résister si un des membres s'en va, que même quand ils ne vont pas très bien, les adultes doivent continuer à protéger les enfants. Nous avons fait voir qu'une famille peut rester unie même en cas de séparation du couple fondateur. Nous nous sommes donné le droit d'aller mal, de pleurer pour un jour aller mieux. Nous avons chanté, ri, dansé et pensé, après avoir souffert, pleuré, désespéré. Nous avons prouvé que l'on guérit du mal de désamour sans perdre la faculté d'aimer. Nous sommes la preuve vivante que si nous sommes des familles «exemple», nous ne sommes pas pour autant exemplaires (ce qui est beaucoup moins dévalorisant pour les familles naturelles des enfants accueillis) bien que je ne souhaite à aucune famille d'accueil de divorcer ou d'être confrontée au veuvage pour le prouver.

Je suis une famille d'accueil monoparentale. Évidemment, ce n'est pas la panacée universelle, mais la famille d'accueil traditionnelle l'est-elle?

Je peux continuer seule aussi parce que les enfants accueillis posent les «problèmes types» des enfants placés. Je ne me sens pas capable d'accueillir des enfants en grande difficulté comportementale car je connais mes limites. Mais, parfois, ne profite-t-on pas des familles d'accueil pour leur faire supporter plus que le supportable, au péril de l'équilibre de leur propre famille et de leur couple?

Certains professionnels sont éthiquement ou philosophiquement opposés à cette nouvelle «race» de famille d'accueil monoparentale. Tout peut s'arrêter du jour au lendemain, voire d'une heure à l'autre. Je sais que ma situation est précarisée par le fait que je suis seule. Mais je suis une famille d'accueil en vie, qui aime la vie, et le désir de vivre de ceux qui y vivent.

PARCE QUE C'EST NOUS TOUS SUITE

Nous avons retrouvé Sylvie Munoz interviewée en tant qu'enfant d'une assistante maternelle dans le film «Parce que c'est nous tous» réalisé par Jean-Claude Cébula et Pierre de Fonséca en 1998. Ce film en trois parties donnait la parole aux enfants des assistantes maternelles, à leur compagnon et aux assistantes maternelles elles-mêmes à propos du quotidien de l'accueil.

AFR Avec le recul, quatre ans après ce que vous disiez dans ce document vidéo, quel regard avez-vous aujourd'hui sur l'implication des enfants d'une famille d'accueil ?

SM Je vais commencer par rappeler que, dans le film, je soulevais le fait que les enfants des familles d'accueil n'étaient pas souvent reconnus, et pas suivis par des psychologues alors que parfois ils en avaient besoin. De ce côté là, ça n'a pas beaucoup évolué. Même si j'ai plus de recul (j'ai plus ou moins quitté la maison depuis plusieurs années), j'ai toujours un lien étroit avec ces enfants, et j'ai eu l'occasion d'assister à des rencontres entre l'éducateur et ma mère. Les entretiens concernent exclusivement ces deux personnes, ce qui ne prend pas en compte les autres paramètres.

Ce n'est pas pour moi que je tiens ce discours, c'est par rapport à l'enfant. Toute la famille influe beaucoup sur les enfants. Ils ont des problèmes avec leurs parents, ils sont placés pour trouver un équilibre. Or, il n'y a pas que Maman qui leur donne cet équilibre mais nous tous, et les éducateurs ne cherchent pas à comprendre tous ces éléments qui construisent l'enfant.

Un jour, une éducatrice est venue à la maison, et j'ai assisté à sa conversation avec ma mère. Elle parlait très fort et très sèchement. Il me semblait que son attitude n'était pas digne d'une éducatrice travaillant avec une assistante maternelle. J'ai donc rédigé une lettre au directeur de l'aide sociale à l'enfance pour soulever ce problème et lui demander un entretien afin de lui exposer ce que j'avais ressenti. J'ai été très déçue car il n'avait pas le temps de me recevoir et m'a dit qu'on verrait plus tard. Ma demande, le besoin que j'exprimais n'intéressaient pas. La fille de Madame Munoz, ce n'était pas important pour lui.

AFR Que diriez-vous de votre vécu avec les enfants accueillis ?

SM Cette expérience m'a beaucoup apporté au niveau de ma construction personnelle. Je ne serais pas ce que je suis si ces enfants n'étaient pas arrivés à la maison. Je pense que j'ai appris à partager, à comprendre les problèmes des autres, à voir que c'est pas toujours rose chez tout le monde. Moi, j'ai eu de la chance, j'ai eu une vie équilibrée.

Mais quand j'étais plus jeune, je me sentais différente des autres : quand on garde des enfants, il faut faire des sacrifices, des concessions par rapport aux choses qu'on faisait avant. Par exemple, avant, on recevait ou on allait voir beaucoup plus de monde. Depuis que ma mère est assistante maternelle, depuis qu'on est famille d'accueil, on a perdu beaucoup d'amis et on a fait de nouvelles connaissances liées au métier. En fait, les gens ne comprennent pas les problèmes des enfants que nous accueillons. Je garderai tout le temps à l'esprit que ce n'est pas le métier d'une seule personne. D'ailleurs, quand on me demande quel est le métier de ma mère, j'ai un temps d'hésitation. Je réponds qu'elle est assistante maternelle. Puis, je dis «on est famille d'accueil». À chaque fois, je suis obligée de rentrer dans les détails.

AFR Pourriez-vous parler des différents rôles des uns et des autres ?

SM Moi, j'aidais les enfants à faire leurs devoirs, je jouais avec eux. Je les gardais, et j'ai parfois été amenée à les gronder. En fait, avec un enfant plus jeune que moi, nous étions trois à gronder : ma mère, mon père et moi. Quand on joue avec eux, ce n'est pas comme quand on joue avec un copain ou une copine d'école. Derrière ce jeu, il y a l'idée que c'est un enfant qu'on surveille, qu'on garde, qui a des problèmes. Donc, c'était orienté dans le sens où quand on jouait au foot, c'était toujours moi qui disais «attention à ceci ou à cela» alors que mon petit frère a ses repères. Un enfant qui arrive n'a pas les repères de la maison. De son côté, ma mère est surtout responsable des relations avec le service et du quotidien de la maison. Et mon père est plutôt celui qui les amène faire du vélo, des promenades, va les chercher au centre aéré, les ramène...

AFR Selon vous, ces enfants ont-ils besoin d'une maman ?

SM C'est un grand débat. Ce n'est pas évident d'avoir deux mamans, la leur et la mienne. L'enfant que l'on accueille en ce moment a deux ans. Hier, il est allé voir ses parents mais il n'a vu que son père. À mon avis, il a bien compris que sa mère n'avait pas pu venir. Après, il était énervé. En fait, il y a des lapsus : il appelle mes parents «maman», «papa» alors qu'il devrait dire «tata», «tonton», mais ça me semble normal. Je pense qu'il ne faut pas trop attacher d'importance à ces mots parce que, finalement, ce qui reste dans la tête de l'enfant, ce n'est pas le mot, c'est l'image qu'il en a tout petit. Ce qui compte, ce sont ses racines biologiques et ses racines «adoptives» ou affectives.

AFR Ces enfants, les considérez-vous comme vos frères ou sœurs ?

SM Au début, je les considérais comme mes frères et sœurs mais j'ai revu un des enfants plusieurs années après. Il avait huit ans quand il est arrivé chez nous, et il resté cinq ans. On parle, mais il n'y a pas de réelle communication. Je ne parviens pas à trouver un terrain où l'on discute vraiment. C'est quelqu'un avec qui j'ai vécu plusieurs années, mais maintenant il est devenu un inconnu pour moi. Je le reconnais physiquement, on a des souvenirs communs, mais les années l'ont beaucoup changé et il garde son passé. C'est lui grand, adulte, et je ne le reconnais plus. C'est pour ça que, maintenant, je peux dire que ce n'est pas le même lien, ce n'est pas la même chose. J'exige beaucoup plus de mon frère. Par exemple, au niveau scolaire, je n'exigerais pas autant d'un enfant accueilli. J'estime qu'il a autre chose à penser, qui le préoccupe plus que la réussite scolaire. Sur plein de petites choses, je suis plus exigeante avec mon petit frère....

En fait la réussite, pour mes parents, ce n'est pas que la réussite scolaire, c'est aussi la réussite dans sa vie, être heureux, s'amuser, en profiter...

Quand mes parents ont commencé, quand on a participé au film, je me disais que c'était un métier que je pourrais faire, ça m'intéressait énormément. Maintenant, c'est un métier que je n'ai pas envie de faire. Je donne de la valeur à ce que font mes parents, je leur tire mon chapeau. C'est un métier qui demande beaucoup d'investissements, beaucoup de concessions et de sacrifices et ils l'ont fait parce qu'ils aiment ces enfants. Ils n'ont jamais pris de vacances, on a toujours emmené les enfants en vacances avec nous. Quand on allait dans la famille, ça a demandé aussi pas mal d'efforts car ce n'était pas toujours facile d'accueillir deux enfants qui étaient un peu turbulents. Mes parents ont toujours pris cette charge sur leur dos. Ils ont dit : «ils font partie de la famille, on vient tous ou pas du tout». C'est un métier qui prend beaucoup de temps, qui demande un investissement complet de toute la famille mais surtout des parents, l'assistante maternelle et son mari. Maman ne peut pas partir, c'est le pilier de la maison.

AFR Avez-vous compris pourquoi vos parents ont choisi ce métier, pourquoi ils sont si heureux de s'occuper d'enfants ?

SM Ils aiment beaucoup aider. Je pense que ça leur fait plaisir d'aider des enfants et d'avoir un sourire ou un câlin en retour. Je suis très contente pour eux de voir l'enfant accueilli courir, sauter dans leurs bras. C'est le meilleur cadeau que l'on puisse avoir dans ce travail. Finalement, les félicitations d'un éducateur ou du directeur ne changent pas la relation entre l'enfant et la famille d'accueil.

L'un des enfants était dur, insupportable. Il a beaucoup changé, il est devenu calme, il vient faire un câlin, un bisou, ça fait plaisir, c'est un super-cadeau. On ne peut rien demander de plus.

**MANGE TOUT !! TU AS
BESOIN DE PLUS D'AMOUR
QUE LES AUTRES!! . .**



LIEU DE VIE ET IMPLICATION FAMILIALE

Le Champ de la Haie est un lieu de vie qui a fonctionné pendant deux ans dans le cadre d'un établissement habilité par l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse pour accueillir jusqu'à quatre jeunes filles âgées de 11 à 18 ans. Il s'agissait d'un espace d'accueil institutionnel au sens où il dépendait directement d'une institution. Il employait deux personnes : le mari, salarié par l'institution en tant que permanent du lieu de vie et une éducatrice à temps plein. Le quotidien de l'accueil était assuré par le couple et leurs quatre enfants plus ou moins présents du fait de leur âge et de leurs activités.

Pour l'accueil familial en revue, Jean-Claude Cébula a rencontré le couple d'accueil, Anne et Christian Balazakis, qui parlent de leur expérience et de l'implication des membres de la famille, de celle de la maîtresse de maison en particulier dont nous reproduisons les propos.

AFR Quelle était votre place dans l'accueil des jeunes ?

AB L'établissement avait prévu que seul le salarié, mon mari, jouait un rôle auprès des jeunes alors que tout le monde a un rôle à jouer. Dans la mesure où je n'étais pas reconnue, je n'avais rien à dire. J'ai essayé d'expliquer à plusieurs reprises comment je voyais les choses, surtout face à des décisions aberrantes de la direction de l'établissement, mais sans succès. Pourtant, les filles vivaient avec nous, dans la vie de la maison. Nous préparions les repas et les prenions ensemble. Nombre de fois, elles se sont retrouvées assises sur mon lit, à discuter. Je voyais mon rôle ainsi : elles avaient envie de parler et j'étais disponible ; je trouvais bien qu'elles puissent venir frapper à ma porte et demander à causer un peu.

AFR Un peu comme avec vos propres enfants ?

AB Elles étaient mes gamines, et vivaient quelque chose de similaire à ce que vivaient mes enfants. Bien sûr, je n'étais pas leur mère, mais elles me ressentaient comme une mère de famille, quelqu'un avec qui on peut faire des choses, parler des problèmes, demander des services, rigoler. Il y avait toujours des occasions de discuter. Elles ne m'ont jamais vécue comme une éducatrice. Je m'occupais d'elles comme de mes enfants. J'ai aussi dit ce que je ne pouvais pas accepter : elles vivaient dans la maison avec nous, et pour que cela se passe bien, il fallait respecter des règles. Quand on s'en écartait, il y avait une mise au point. Je pense que j'ai eu à leur égard le rôle que j'ai eu avec mes enfants. Quand on élève des enfants, les siens et ceux des autres, on a un rôle éducatif.

J'ai fait comme je le sentais, sans idée précise de la réponse au problème. Il a parfois fallu que je prenne une décision, une autorisation à accorder par exemple, alors que j'étais seule. Je la prenais et j'en réfèrais ensuite à mon mari ou à l'éducatrice. En fait, les filles me demandaient des choses comme elles les demandent à leur mère.

Il n'est pas possible de ne pas être concerné par qui que ce soit qui vive dans notre maison... On est forcément concerné.

AFR Ces jeunes demandent-elles des attentions particulières ?

AB Elles ont besoin d'avoir des rythmes de vie, des limites, des repères, de savoir jusqu'où on peut aller. Ce qui m'a semblé essentiel était de leur montrer qu'on leur faisait confiance. On est dans une maison et tout est ouvert : on ne ferme pas quand on est chez soi. Certes, quelques objets ont disparu mais on a remis les choses au point : «il manque ceci ou cela, j'aimerais bien que cela revienne». Tout n'a pas été récupéré, mais dans l'ensemble il ne faut pas se plaindre. Nous en parlions car c'est aussi en volant qu'on s'approprie quelque chose des lieux et des personnes. Il fallait essayer de comprendre pourquoi cela se passait ainsi, mais en douceur. Une des filles avait «emprunté» un CD. Au bout d'un certain temps, nous lui avons fait remarquer qu'il avait disparu. Huit jours après, elle l'a ramené.

J'étais un peu inquiète au départ. Je ne connaissais pas du tout cette population de jeunes. Les accueillir chez moi me tracassait un peu. Mais, finalement, je me suis rendu compte que ce n'était pas plus compliqué qu'avec d'autres enfants.

AFR Demandent-elles plus d'amour que les autres enfants ?

AB Les filles disaient «ici, on nous aime». Mais ce n'est pas tant d'amour que de reconnaissance qu'il s'agit. Dans le lieu de vie, on a plus de temps pour s'en occuper, et on est davantage dans une relation individuelle. Quelque chose du registre de l'affectif passe davantage que dans une institution même si on n'est pas dans une relation affective. En fait, des liens s'établissent : on ne partage pas la vie de quelqu'un sans partager son intimité.

Elles ont goûté le plaisir d'être ensemble : passer une soirée à regarder la télé, à jouer, à être assis ensemble, à fêter un anniversaire. C'est vrai qu'il se passe plein de choses.

Une des jeunes a été enceinte durant son séjour, et c'est moi qui ai assisté à son accouchement. Le matin où elle a été prise de contractions, je partais travailler. Mais je la voyais malheureuse, et je ne pouvais pas la laisser seule avec mon mari. Je lui ai demandé si elle pourrait aller à la maternité toute seule, mais elle ne répondait pas. Avait-elle une amie pour l'accompagner ? Comme elle ne répondait toujours pas, j'ai proposé de l'accompagner. Cela a été un vrai soulagement, et j'ai été sidérée par la façon dont, par la suite, elle a assumé son accouchement.

AFR Elles se sentaient donc dans une famille...

CB Oui, voire dans leur famille. Une des jeunes se considérait comme de la famille. Une fois, elle a repris ma femme qui avait dit qu'elle avait quatre enfants. Elle a dit : «non Anne, tu en as cinq». Un autre jour, alors qu'elle savait qu'elle allait quitter le lieu de vie, elle est arrivée avec son père avec qui elle avait passé le week-end. Celui-ci nous a demandé : «Mais comment va-t-on faire, qu'est ce qu'elle va devenir ? ». Elle l'a regardé, et a dit : «de toutes façons, ils vont m'adopter».

la lettre de Clotilde

Depuis le numéro 4, nous publions la lettre que Clotilde adresse à Colombe, et à toutes les Colombe de France, afin d'illustrer le thème principal de chaque numéro.

Très chère amie,

Vous partez pour quelques semaines, me dites-vous ?

Vous éprouvez le besoin de vous ressourcer auprès de celui qui partage votre vie quotidienne, même si, comme il le dit si bien, c'est vous la «responsable».

Que de chemin parcouru depuis le premier jour où Marie a franchi votre seuil. Vous viviez seule à ce moment là. Les enfants s'étaient éparpillés dans la nature, et votre fils se remettait d'une longue et douloureuse maladie.

Vous n'envisagiez pas, alors, qu'un jour prochain, il faudrait réorganiser votre vie quotidienne, non pas en fonction des personnes accueillies, mais en fonction d'un compagnon de route cher à votre cœur. Cette rencontre, pour fortuite qu'elle fût, vous a obligée à vous remettre en cause, et à apprendre à ne plus être seule pour prendre en charge vos résidents.

Vous avez dû faire «avec» celui qui vous soutient dans tous les instants de votre vie. Ce ne fut pas toujours facile, vous avez l'âme «éducatrice» ; il est tout dans le soin.

Mais, vous m'avez confié par la suite que vous échangeiez constamment sur ces deux sujets et que finalement, votre mari se rangeait souvent à vos idées, non sans avoir explicité les siennes.

Aujourd'hui, quelques décades se sont écoulées et votre vie de couple m'apparaît bien sereine dans l'action emplies de complicité et d'empathie que vous menez auprès de vos résidents.

Votre famille proche n'a pas forcément compris votre démarche dans la mise en place de cette formule d'accueil. Vos parents ont été surtout préoccupés par le problème financier : arriveriez-vous à vivre, et à faire vivre vos enfants encore à charge avec un tel travail que l'on dit si mal payé ? Vous avez relevé le défi et su les convaincre du bien-fondé de votre démarche.

Des membres de votre fratrie ne cessent de vous répéter qu'ils ne pourraient pas faire ce travail. Vous leur répondez que vous ne le leur demandez pas.

Où le bât blesse, quelquefois, c'est avec vos enfants qui vous reprochent d'être peu disponible pour eux-mêmes. Pourtant, ils mènent aujourd'hui leur vie d'hommes et de femmes adultes, sont parents, et vivent leur vie personnelle et leur vie de travail dans laquelle ils ne comprendraient pas que vous interveniez.

Je pense que vos enfants se font du souci pour votre santé. Depuis quelques mois, vous avez été beaucoup souffrante et vous n'avez pas beaucoup soufflé.

N'oubliez pas, chère amie, que des enfants ont toujours du mal à partager leurs parents et que même s'ils n'ont pas besoin d'eux de manière effective, il leur est toujours difficile d'envisager que celle qui leur a donné la vie ne soit pas au mieux de sa forme.

Pour eux, vous êtes en permanence dans le don, don qui ne leur est pas exclusivement destiné. Mais vous êtes une femme active, généreuse, toujours au service de celui qui en a besoin. Et il vous est difficile de vous arrêter.

Heureusement, votre très cher mari est là maintenant, qui vous aide à garder le cap, et qui vous invite à vous détendre, dans votre famille naturelle cette fois-ci.

Cette détente vous permettra de garder votre magnifique sourire qui, je vous l'ai déjà dit, est votre meilleur ambassadeur.

Bon voyage, bonnes vacances.

Donnez-nous de vos nouvelles, à nous qui restons pour l'instant à la maison.

dossier juridique

LA FAMILLE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE A-T-ELLE UNE EXISTENCE POUR LA LOI ?

Virginie ROMIÉE LE BRETON, directrice générale adjointe
Pierre VERDIER, directeur général
Fondation La Vie au Grand Air - Paris

Les enfants et adolescents accueillis par une assistante maternelle (pour la commodité, nous parlerons ici au féminin) sont dits le plus souvent en placement familial, ou aujourd'hui en «service d'accueil en famille». C'est dire que la dimension familiale est inhérente à ce type de prise en charge.

D'ailleurs, l'article L421-10 du Code de l'action sociale et des familles précise que «l'ensemble des personnes résidant au domicile de l'assistante maternelle agréée pour l'accueil de mineurs à titre permanent constitue une famille d'accueil».

Alors, d'un point de vue juridique, quelles sont la place et les responsabilités des membres de la famille ? Existents-ils aux yeux de la loi ?

AU COURS DE LA PROCÉDURE D'AGRÉMENT :

Même si l'assistante maternelle est seule titulaire de l'agrément délivré, l'instruction de celui-ci doit permettre de vérifier les conditions d'accueil offertes pour un enfant par l'ensemble de la famille.

Il ne s'agit plus de confier un enfant à une personne considérée isolément, quelles que soient ses compétences éducatives, mais de l'introduire dans un système familial dont chacun des membres va devoir reconsidérer sa place et son rôle en fonction de l'arrivée du nouveau venu.

C'est pourquoi le formulaire de demande d'agrément proposé par l'arrêté du 16 octobre 1992 comporte le recueil de renseignements sur la situation familiale (nombre et âge des enfants mineurs résidant au domicile, nombre d'adultes présents pendant l'accueil des enfants). L'ensemble de ces personnes doit être vu au cours de la procédure d'instruction, surtout pour l'accueil à titre permanent. La composition de la famille affecte bien évidemment les conditions d'accueil.

AU MOMENT DE L'EMBAUCHE :

Lorsqu'une assistante maternelle est salariée par une personne morale de droit public ou de droit privé, il est conclu pour chaque mineur accueilli à titre permanent un contrat d'accueil distinct du contrat de travail.

«Ce contrat précise notamment le rôle de la famille d'accueil et celui du service ou organisme employeur à l'égard du mineur et de sa famille. Il fixe les conditions de l'arrivée de l'enfant dans la famille d'accueil et de son départ, ainsi que du soutien éducatif dont il bénéficiera». Ce contrat d'accueil est porté à la connaissance de tous les membres de la famille, précise l'article L421-10. Sans doute ne sont-ils pas partie au contrat, mais ils ont obligatoirement connaissance de son contenu.

Comme pour tout autre travail, l'accord du conjoint ou des enfants de la famille n'est pas obligatoire pour qu'une personne soit embauchée en tant qu'assistante maternelle. Il est bien évident, cependant, qu'une opposition ou une forte réticence de ceux-ci ne peuvent être que préjudiciable à l'enfant et devraient remettre en cause la décision d'accueil.

AU COURS DE L'ACCUEIL :

L'accueil familial a pour objectifs :

- d'offrir à l'enfant un cadre de vie familial, qui implique le partage de l'intimité du foyer,
- de lui apporter des conditions d'accueil garantissant sa santé, sa sécurité et son épanouissement (art. L421-1 CASF), sans se substituer à ses parents,
- de lui proposer d'autres repères identitaires que ceux qu'il connaît (des parents en relation avec leurs propres enfants, d'un couple, des adultes de différentes générations) pour qu'il puisse expérimenter une autre façon de vivre et s'imprégner des valeurs éducatives et affectives qui seront transmises.

Dans cet accueil et ce «vivre avec», chaque membre de la famille a une place, légale ou de fait. À tel point que, dans le langage courant, on dit souvent et abusivement «le père d'accueil» pour parler du mari ou du compagnon de l'assistante maternelle.

Tous seront affectés par la dimension affective, les réussites, les échecs, les joies et les drames de l'accueil.

Mais du point de vue de la loi, quelle participation peuvent-ils prendre dans l'éducation de l'enfant ?

Lorsque l'assistante maternelle est présente, ils participent à la vie commune, et donc aux conditions d'accueil et d'éducation. Mais l'assistante maternelle est-elle autorisée à laisser l'enfant accueilli sous la responsabilité d'un membre de sa famille (mari, enfant majeur) en cas d'indisponibilité passagère ?

Il est vrai que l'assistante maternelle est agréée, et que le contrat de travail ainsi que le contrat d'accueil sont signés pas le service et par elle-même et seulement portés à la connaissance des autres membres de la famille d'accueil.

Toutefois, cela n'oblige pas à une cohabitation de tous les instants. Rien n'interdit qu'à l'occasion d'absences de courte durée, l'enfant soit confié, sous la responsabilité de l'assistante maternelle et de son employeur auquel il est légalement confié, lorsqu'elle est employée par une personne morale, à son mari ou à un de ses enfants majeurs, de même qu'il est confié fréquemment à d'autres adultes pour des activités de sports ou de loisirs. Ce peut-être le cas lors d'absences pour suivre une formation, par exemple.

Un accord de principe du responsable de l'aide sociale à l'enfance doit être sollicité pour vérifier la sécurité de cette suppléance, et le directeur du service est toujours informé et donne son accord. Rappelons que ces personnes, qui n'effectuent pas un accueil habituel moyennant rémunération, ne sont pas assujetties à l'agrément (L241-10 CASF). Il est cependant préférable de prévoir ces modalités de suppléance (dans quels cas, par qui, à quelles conditions) dès le contrat d'accueil.

À fortiori, l'accord de l'employeur et du prescripteur sont requis pour le transport en voiture par le mari ou un fils aîné, pour aller chercher l'enfant à l'école par exemple. Il s'agit bien sûr d'un unique accord de principe.

LES MODIFICATIONS DE LA CONSTELLATION FAMILIALE EN COURS D'ACCUEIL

Un déménagement, la naissance d'un enfant, le retour d'un fils ou l'accueil d'un grand-père peuvent modifier les conditions d'accueil. S'ils sont de nature à modifier les conditions de l'agrément, ces changements doivent être portés à la connaissance du service de PMI. De même, on peut prévoir au contrat de travail qu'ils sont portés à la connaissance de l'employeur.

UNE ASSISTANTE MATERNELLE PEUT-ELLE ÊTRE LICENCIÉE POUR UNE FAUTE D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE ?

D'une manière générale, il est exclu d'être sanctionné pour une faute d'un membre de la famille. Toutefois, en raison du type particulier de travail que constitue l'accueil familial, cela pourrait être possible dès lors que le comportement d'un membre de la famille (abus sexuels, délinquance, incarcération...) cause un préjudice ou un risque pour l'enfant. L'assistante maternelle ne serait pas licenciée pour la faute d'un autre, mais l'employeur pourrait invoquer un motif réel et sérieux de licenciement en raison de la perte de confiance entraînée par ce comportement.

QU'EN EST-IL DU SECRET PROFESSIONNEL ET DU PARTAGE D'INFORMATIONS ?

La règle est celle du «secret partagé». Pénalement, l'obligation de respect du secret professionnel est personnelle. Le secret ne se partage pas. Toutefois, la prise en charge et la protection de l'enfant, la vie commune, voire la continuité de soins exigent la communication de certaines informations. Il est indispensable, et donc toléré, de donner des informations, mais pas n'importe lesquelles.

La règle est de se limiter aux informations qu'il est nécessaire, pertinent, non excessif de partager avec ceux qui vivent au foyer.

C'est-à-dire que le conjoint ou le compagnon doit savoir tout ce qui est indispensable pour la prise en charge et l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions, mais seulement cela. Les informations données aux enfants seront limitées en fonction de leur degré de maturité et liées aux besoins de l'enfant accueilli.

Comme au sein de toute équipe, tout le monde n'a pas à savoir tout. Il y a une place pour l'intimité et le secret.

Par exemple, si l'enfant accueilli a été victime d'abus sexuels, il faut savoir dire le minimum pour que personne ne fasse de plaisanterie blessante, voire pour que chacun comprenne que l'enfant a besoin de s'enfermer à clé dans sa chambre ou dans la salle de bains au mépris des habitudes familiales. Si l'enfant est diabétique, il est indispensable que chacun sache que les bonbons sont proscrits. Mais les enfants doivent bien être informés de la nécessaire discrétion qu'ils doivent avoir vis-à-vis de l'extérieur.

La famille d'accueil est d'abord une famille. Par-delà la professionnalisation justement revendiquée des assistantes maternelles, c'est de toute la richesse de la vie familiale que l'on attend un mieux pour l'enfant. C'est donc l'ensemble de ses membres qui est concerné par cet accueil, et c'est envers eux que la loi pose des exigences, même si elle apporte en contrepartie bien peu de reconnaissance.

mythes et contes

LES SEPT FILLES DE MADAME O.

Daniel GORANS

pédopsychiatre
service d'hospitalisation intersectoriel de pédopsychiatrie, Nantes

Le choc du heurtoir sur la lourde porte en chêne résonna dans la grisaille de cette fraîche soirée d'hiver. Après quelques instants, Madame O. apparut dans l'embrasure, et l'aigre souffle de la bise la fit frissonner. Elle grommela quelques mots à propos des gonds qui grinçaient faute de graisse, et aperçut sept paires d'yeux qui la fixaient anxieusement.

Elle ne les attendait plus à cette heure avancée. Il avait été convenu qu'ils arriveraient en début d'après-midi pour avoir le temps de faire connaissance avant la première nuit.

Ses filles, massées derrière son imposante silhouette, tendaient la tête de part et d'autre pour en voir le plus possible. Ce fut le plus petit, et probablement le plus jeune des frères B. qui prit la parole en prononçant timidement : «B'soir M'dame, b'soir les filles, x'cusez-nous du r'tard : on s'avait perdu». Un peu agacée par l'attente, Madame O. répondit plus sèchement qu'elle ne l'aurait voulu : «Entrez donc ; ne restez pas là, plantés comme des piquets : vous allez prendre froid». S'ensuivit une belle bousculade, l'entrée désordonnée et précipitée des sept garçons faisant choir deux d'entre eux ainsi que l'une des filles qui se mit aussitôt à hurler

Madame O., dépassée par la tournure que prenaient les événements, se mit à crier elle aussi, intimant à tous l'ordre de s'asseoir immédiatement à table. Les filles O. prirent place, alignées en rang d'oignons sur un solide banc de ferme, tandis que les garçons s'installèrent, après quelques hésitations, en face d'elles. Ils se jetèrent sur leur bol rempli à ras bord d'une épaisse soupe au lard : les bols masquèrent quelques secondes les quatorze visages, avec une synchronie spectaculaire qui arracha un sourire discret à Madame O. Le temps que chacun reprenne son souffle lui permit de partager une imposante tourte aux pommes qui, à peine entamée, laissa échapper un envoûtant parfum de pommes chaudes à la cannelle. Décidément, elle était une bonne cuisinière dont le talent à nourrir les enfants ne pouvait être démenti.

C'est ce qui avait justifié la demande d'accueil qui lui avait été faite, quelques semaines auparavant, pour permettre à Monsieur et Madame B. de prendre le temps de trouver des solutions aux graves problèmes auxquels ils devaient faire face. Elle y avait soigneusement préparé ses filles. Monsieur O., quant à lui, n'avait pipé mot, mais n'en pensait pas moins : il avait toujours eu appétit à s'occuper de garçons, et regrettait un peu que sa femme et lui n'aient pu en concevoir malgré sept tentatives.

Après la naissance de la dernière d'entre elles, il avait décidé d'entraîner un groupe de garçons à la course, spécialité dans laquelle il excellait grâce à des chaussures très originales. Les sept fils B. avaient d'ailleurs fait partie, à quelques reprises, du groupe dont il s'occupait. Malgré leur très mauvaise réputation (celle de faire si adroitement les quatre cents coups et de demeurer impreunables), ils étaient parmi ses meilleures recrues, surtout le plus jeune d'entre eux.

Madame O. avait à peine donné le signal de la fin du repas que la porte grinça. Le lourd pas de Monsieur O. fit trembler le plancher. Les enfants furent stoppés dans leur élan et se rassirent tandis que le maître de maison, après avoir accroché sa houppelande sur un portemanteau, s'assit à son tour, au bout de la table. Il jeta un rapide regard aux deux rangées de têtes blondes et dit de sa grosse voix, à l'adresse des garçons : «Je crois que les ennuis vont commencer... Allez les filles, montrez-leur leur dortoir. Et que je ne vous entende pas chahuter, ma journée a été suffisamment rude comme cela». D'un petit signe de la main, l'aînée des filles invita les sept fils B. à les suivre à l'étage. Ils y découvrirent un dortoir confortablement aménagé sous une moitié des combles, l'autre moitié étant occupée par les filles.

«P'tit B.», c'était son surnom, siffla pour marquer son admiration devant un confort auquel ni lui ni ses frères n'avaient été habitués : sept lits séparés, chacun disposant d'une table de chevet, d'une lampe et d'un placard. Les couettes et les taies d'oreiller avaient des couleurs vives et le plancher était recouvert en bonne partie de tapis façon orientale.

Les filles de Madame O. observaient timidement, depuis le seuil de la porte, les réactions de leurs hôtes. Habillées à l'identique dans des robes sobres manifestement confectionnées par leur mère dans une même pièce de tissu, elles se différenciaient par leur taille et par leurs coiffures, seule partie de leur personne où un brin de fantaisie était perceptible. Elles avaient, quant à elles, la réputation de filles sages à la conduite irréprochable et furent pour certaines choquées, pour d'autres amusées et un peu envieuses, de voir les garçons, après avoir vérifié par quelques mouvements du postérieur la solidité et la souplesse de leur literie, commencer à la considérer comme un tremplin, puis se lancer dans une bataille d'oreillers tout en s'efforçant de rester silencieux.

P'tit B. invita du geste et du regard les filles à se joindre à eux. Seules les quatre plus grandes osèrent, en ricanant sous cape. Les trois autres restaient figées, ouvrant des yeux grands comme des soucoupes. Au troisième rebond sur l'un des lits, Meg s'étala par terre et ne put s'empêcher de crier de douleur : elle saignait du nez et saisit son avant-bras gauche en pleurant. C'est déjà elle qui était tombée lors de l'entrée tumultueuse des sept frères B. Le chahut stoppa comme par enchantement ; chaque garçon s'assit à toute vitesse sur son lit en y remettant l'oreiller. Maud, Mona et Marie avaient déjà rejoint le seuil du dortoir et rajusté leur robe tandis que les pas précipités des parents O. retentissaient dans l'escalier.

Ils étaient essoufflés, et Monsieur O., le visage cramoisi par la colère, hurla en voyant sa fille le visage ensanglanté et le bras gauche déformé : «Je l'avais bien dit, ça commence mal. Mais que lui avez-vous donc fait ? Je vous préviens, si j'apprends que vous y êtes pour quelque chose, vous les gars, je vous mange tout crus ! ». Sa femme était agenouillée près de Meg, dont elle tentait d'arrêter les sanglots tout en examinant anxieusement le bras. Il était bel et bien cassé, et il allait falloir quérir des soins dans la nuit froide. Tous les enfants regardaient, penauds. Monsieur O. prit sa fille dans les bras avec une délicatesse difficile à soupçonner chez un homme à la carrure aussi imposante ; il poussa un soupir en haussant les épaules, et redescendit l'escalier suivi par sa femme et les six sœurs de Meg, les trois plus jeunes, Mira, Mélissa et Monica, emboîtant le pas à leurs trois aînées...

Les jours se suivirent et se ressemblèrent : Maud, le lundi, tomba du pommier dans lequel elle avait voulu suivre ses intrépides compagnons de jeu et se cassa la jambe ; Mona, le mardi, s'entailla profondément deux doigts en se servant du couteau de poche que P'tit B. lui avait prêté pour sculpter une écorce de sapin ; le mercredi, Marie déchira complètement son manteau neuf en tombant dans un buisson de ronces au cours du passionnant jeu de gendarmes et voleurs organisé par les sept frères ; dès jeudi, Mira se remit à souiller son lit toutes les nuits, alors qu'elle avait cessé de le faire depuis plus de deux ans ; Mélissa laissa choir une pile des plus belles assiettes de la maison vendredi, en aidant l'aîné des garçons à ranger la vaisselle. Madame O. la corrigea en pleurant car ces assiettes lui venaient de sa mère et étaient, à plus d'un titre, irremplaçables. La nuit suivante, la plus petite se réveilla dix fois en hurlant de terreur, sans raison apparente, et fit passer une nuit épouvantable à ses sœurs et à ses parents tandis que les sept fils B. dormaient comme des bienheureux.

Bienheureux, d'ailleurs, ils l'étaient : ils engloutissaient à chaque repas des quantités de nourriture impressionnantes, (Madame O. se désolait de voir la vitesse à laquelle ses réserves s'épuisaient), et leur pâleur initiale s'estompait à vue d'œil. Ils s'enhardissaient quotidiennement et étaient de moins en moins impressionnés par les regards noirs et les remontrances énergiques de Monsieur O.

Dimanche matin, celui-ci s'aperçut que tout l'argent soigneusement dissimulé sous une latte du plancher avait disparu. Il poussa un hurlement si terrible que les meubles en tremblèrent, et grimpa l'escalier quatre à quatre, s'y étala en poussant un autre hurlement, de douleur cette fois, qui précipita ses filles encore endormies en haut de l'escalier. Il se hissa en boitant jusqu'à la porte du dortoir des garçons pour constater qu'elle était grande ouverte et que ses occupants s'étaient volatilisés. Il se laissa lourdement tomber sur le lit le plus proche et se mit à sangloter, imité par ses filles, tout aussi impressionnées de voir leur père pleurer que de constater la disparition de leurs nouveaux compagnons dont elles admiraient en secret le comportement en total décalage avec celui auquel elles avaient appris à se conformer.

Les sept frères B. avaient bel et bien fugué avec le magot de la famille O., à l'initiative de P'tit B., et ils étaient très, très heureux de la bonne semaine qu'ils venaient de passer auprès d'une famille qui leur avait fait un bien fou !

Sept garçons en difficulté que l'on veut tant aider,
 Sept filles si gentilles qui s'en trouvent blessées,
 Sept jours d'imprévu, c'est déjà assez,
 Sept bonnes raisons d'accueillir,
 Sept fois avant, y bien réfléchir.

Apprenez, mes bonnes familles, que tout accueilli vit (mieux) aux dépens de ceux qui le reçoivent : cette leçon vaut bien une histoire, sans doute...

clinique de l'accueil familial

LA TRANSMISSION À L'ADOLESCENCE : POUR UNE SUBJECTIVATION CRÉATRICE

Henri MIALOCQ

psychologue, conseiller technique

Aide Sociale à l'Enfance

Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

L'acte de transmission est-il encore important aujourd'hui ? Ne sommes-nous pas confrontés, dans cette société du jetable, au désintérêt majeur quant au fait de transmettre ce que l'on a reçu ? De plus, en raison de la subjectivation de toute réalité humaine, l'histoire et l'institution ne deviennent-elles pas des valeurs secondes au profit du sujet qui serait la valeur première ?

Le propos de ce texte vise à interroger dans sa fragilité et à confirmer dans sa légitimité, la transmission, celle des valeurs humaines, familiales et personnelles. Dans le cas d'un placement en famille d'accueil, on peut également parler de processus de transmission si l'on accepte de le distinguer du strict registre de la transmission familiale, le plus souvent généalogique.

1. LA TRANSMISSION

1.1. Une énigme

La transmission de ce qui est important pour le sujet, ses valeurs, ses souvenirs, ses biens matériels, constitue un point important à réussir dans son histoire. Il s'agit de donner à l'autre, le plus souvent aux générations futures, ce que l'on a reçu, transformé et enrichi.

Or si l'on accepte d'interroger la consistance de ce patrimoine, ne se rend-on pas compte qu'au fond il est creux et inconsistant, contextualisé dans un environnement qui l'anéantit ? De quoi s'agit-il ? Rien moins que de réaliser et de transmettre le tragique de la vie : nous ne savons pas grand-chose du sens de cette vie, de son origine, de sa réalité et de sa finalité. La mort est la seule butée consistante à la vie. C'est elle qui nous fait «prendre conscience», sans pour autant apporter des éléments de réponse satisfaisants aux questions qu'elle permet et relance. Pierre Legendre, dans son livre «L'ineffable objet de la transmission» (Fayard, 1985) insiste sur cette énigme de l'origine en tant qu'elle habite et même constitue le mécanisme et le contenu de toute transmission.

Nous transmettons, non pas tellement nos valeurs et nos biens, mais plutôt la vie telle qu'elle est porteuse d'inconnu et de mort. Le processus de transmission, avec l'importance que l'homme lui donne, étant en fait une compensation et même un travestissement de l'inconnu et de la mort, dans la vie.

Ces considérations n'enlèvent rien à la beauté de cet acte de transmission; au contraire, en le reconnaissant extrêmement fragile et précaire, il n'en prend que plus de grandeur en tant qu'il s'inscrit dans une expérience tragique assumée et traversée de générations en générations.

1.2. Ses lieux et son contenu

La transmission opère par des symboles, hauts lieux de communication entre les êtres humains, des actes psychiques qui caractérisent les comportements humains ou des personnes à travers ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent...

Ses contenus peuvent être la langue maternelle, des croyances en l'homme, en une divinité, des valeurs humanistes, philosophiques ou tout simplement liées au quotidien de l'histoire, des souvenirs. Ce peut être aussi des biens immobiliers (un patrimoine, une maison) ou mobiliers, toutes ces choses qui «meublent» la vie et qui serviront à la perpétuer, ou d'autres éléments symboliques des tranches de vie partagées avec d'autres.

Les lieux de celle-ci sont le généalogique, le générationnel et le personnel :

- le généalogique, c'est l'institué par le droit qui confère en grande partie à la famille cette capacité de recevoir et de donner. En structurant les règles de la parenté, la société conditionne et garantit cette circulation de «biens» entre les membres de la famille et entre ascendants et descendants. La famille organise la réception et le don au cœur de l'échange entre ses différents membres. Le droit français garantit la transmission du nom et de l'héritage, en particulier au niveau du lien de filiation. La famille légale est l'institution généalogique par excellence qui va véhiculer, avec émotion, ce patrimoine transmissif ;
- le générationnel se caractérise par la différence entre les générations même si elles ne sont pas de la même famille. À ce titre, tout sujet inscrit dans sa génération se situe par rapport aux générations précédentes ou futures. Déjà le monde des adultes et celui des enfants illustre cet écart de générations. Le générationnel est plus large que le généalogique. La transmission de la culture, celle d'une nation, d'un village ou d'un quartier passe aussi par ce canal-là ;
- dans le personnel, nous trouvons ce qui caractérise la liberté et l'individualité de chacun. Face à son environnement, familial et social, le sujet s'approprie ce qu'il souhaite, consciemment et inconsciemment. Il sélectionne les points de contacts entre lui et sa famille, entre lui et les autres, entre lui et la culture. Le résultat en est la construction subjective et personnelle.

1.3. L'indirection

Le plus souvent, on pense que la transmission se fait directement sous la forme du don entre deux interlocuteurs, et c'est le cas, mais de façon complexe. Donner, recevoir... et redonner (le don et le contre-don) s'opèrent directement, en particulier au niveau de l'héritage : là le sujet reçoit ce qu'il transmettra à son tour (c'est une forme de contre-don) à ses descendants. Nous pouvons déjà remarquer que ce schéma opère de façon particulière : l'enfant, celui de la seconde génération, en transmettant à la troisième génération, celle des petits-enfants, ce qu'il a reçu de la première génération, solde sa dette à l'égard de celle-ci.

Par ailleurs, ce concept de transmission directe se redouble de celui d'indirection. Deux choses le caractérisent : d'une part, l'acte de transmission est souvent médiatisé par des objets ; d'autre part, il peut s'adresser au destinataire par la médiation d'un autre :

- transmettre, c'est confier à un objet symbolique quelque chose de soi pour l'autre. Le média contient le sujet ; en étant «chosifié», il permet une certaine manipulation et donc liberté ;
- transmettre, c'est aussi confier à quelqu'un d'autre ce que l'on souhaite dire consciemment ou inconsciemment à un destinataire. N'est-ce pas souvent en entendant son parent s'adresser à d'autres que l'on apprend son histoire ? La réception ressemble à une surprise, à un inattendu dans l'histoire. La transmission n'est-elle pas faite de ces événements fortuits et indirects qui ne nous étaient pas adressés et qui pourtant ont constitué un patrimoine transmissif ?

Ainsi, l'acte de transmission est éminemment général, fragile et complexe. Il est le lieu de déterminations sociales, mais aussi de liberté personnelle. Tout sujet peut se situer dans une attitude légitime à la fois d'accueil et de refus qui lui garantit la construction de sa propre histoire en lien avec les autres. À l'adolescence, et en particulier dans le cadre d'un placement en famille d'accueil, ce processus nécessite d'être interrogé afin de mieux respecter les histoires et territoires de chacun dans une perspective d'avenir.

2. EN FAMILLE D'ACCUEIL, INTERROGER LE GÉNÉALOGIQUE

L'acte de transmission en famille d'accueil revêt une dimension spécifique dans la mesure où l'enfant partage l'essentiel de son temps avec une famille qui n'est pas la sienne. Comment dès lors recevoir et donner ?

2.1. La culture familiale

L'enfant accueilli dans une famille qui n'est pas la sienne a une histoire souvent blessée dans sa propre famille. Ses ascendants écrivent avec lui un chemin de vie parfois chaotique et douloureux qu'il sollicitera, consciemment ou inconsciemment, par identification ou en réaction, auprès de ses descendants.

Ses accueillants prennent en compte cette réalité et se situent devant lui dans une position générationnelle, culturelle et personnelle. La transmission concerne d'abord l'inscription dans un tissu social de valeurs partagées par le groupe familial d'accueil : celles relatives à une époque (le vingt et unième siècle), une société (occidentale évoluée), un environnement rural ou urbain. La transmission dont il s'agit là est institutionnelle. Chaque sujet la reçoit et la donne avec ce qu'il en comprend et en assimile, au profit de ses concitoyens, ses pairs et ses descendants. Elle concerne tout un chacun dans un exercice citoyen de liberté, responsabilité et solidarité. Les accueillants en font partie et l'activent personnellement. Il semble opportun d'insister sur l'importance de ce processus qui garantit à la famille d'accueil un engagement riche et plénier sans qu'il soit généalogique.

2.2. Le lignage de la famille d'accueil

Les accueillants ont souvent des enfants. Avec eux, ils s'inscrivent dans une famille qui a ses ancêtres, ses «héros» et ses «maudits». Chacun prend la place que le lignage lui a préparée et assignée. Il s'agit de l'occuper relativement à son individualité (son sexe par exemple), à la place de l'autre, et à la fonction que l'on remplit (père, mère, oncle, frère...).

Pour donner une cohésion à cette organisation des places, la famille se donne des moments particuliers (les fêtes, les rassemblements...) et des territoires spécifiques (le lieu de vie habituel, la maison de vacances...). L'enfant en famille d'accueil n'en fait pas partie ! Contrairement à l'enfant adopté, il n'a pas de place réservée dans le lignage ; il n'est qu'invité. Cette position peut devenir inconfortable dans le cadre d'une certaine solennité familiale. Il est important de veiller à préserver les territoires spécifiques afin que chacun puisse se sentir à l'aise dans son lignage et dans les manifestations qui l'évoquent. Trop souvent peut-être il y a « confusion familiale » et un certain « syncrétisme familialiste » : l'enfant accueilli est alors littéralement assimilé à la famille dans ses moments solennels (rassemblements, fêtes familiales, religieuses...). Peut-être est-il vécu comme l'intrus aussi bien par les autres que par lui-même ! C'est en effet dans ces moments-là que la dimension généalogique prend encore plus son sens ; elle inscrit ceux qui y ont une place, et exclut ceux qui n'y en ont pas.

L'institution généalogique assigne chacun dans un positionnement qui lui est prédéterminé et qu'il a à construire personnellement. Où se situe dès lors l'enfant accueilli s'il n'est pas de là ? Comment peut-il envisager de s'inscrire un jour dans un processus de transmission familiale ?

2.3. L'analogie et l'indirection

C'est en tant que les accueillants sont les parents de leurs propres enfants et non pas les pseudo-parents de l'enfant accueilli que celui-ci va pouvoir s'identifier à un modèle parental. En voyant comment fonctionne un père ou une mère, il pourra situer son propre parent dans ses possibles et ses manques, et désirer à son tour le devenir. Par l'analogie, et non par la substitution, il comprendra ce qu'il n'a pas mais qui existe pour l'autre, l'enfant des accueillants.

Cette dynamique de parentalité comprise analogiquement par l'enfant compose avec le réel de son déplacement : il a ses propres parents, souvent invalidés ; il voit d'autres parents fonctionner comme parents de leurs enfants ; il reçoit de la part de ces adultes le générationnel et le personnel relatif à l'acte de transmission ; il se situe dans un désir qui compose dès lors avec cette drôle d'histoire qu'est la sienne.

Nous sommes là une fois de plus dans une dynamique d'indirection. Par le modèle du parent de l'autre, l'enfant intègre des images de parents.

Il y a aussi la réalité de l'équipe de suivi du placement familial qui, elle aussi, supplée aux parents et, par là, offre à l'enfant un chemin médiatisé - indirect - de retour vers ses parents.

EN CONCLUSION

L'arrangement de la transmission, s'il est fragile, n'en est pas moins complexe. Cette complexité se joue de façon spécifique dans la famille d'accueil et requiert une attitude subtile et indirecte. Certes, la subjectivité personnelle est toujours et nécessairement sollicitée. Pour autant l'accueillant et l'équipe de suivi doivent se positionner dans un respect de l'histoire et du lignage de l'enfant. Parfois même à son insu.

Dès lors assuré dans son inscription généalogique par l'étayage institutionnel, il pourra à son tour désirer prendre sa place dans l'organisation des règles de parenté, au profit de la vie sociale, familiale et personnelle.

des AM et des AM

Le rédacteur en chef de la revue L'Ass. Mat., Pierre Bance, nous a interpellés à propos de la dubitativité exprimée dans un commentaire de notre rédaction dans le numéro 12 de décembre 2001 (page 6). Ce commentaire a également fait réagir Françoise Bauche, chargée de communication du S.N.P.A.A.M.

Afin de lever tout malentendu, nous rappelons que nous saluons avec intérêt l'initiative que constitue la création de cette revue en tant qu'elle répond aux besoins de professionnelles, les assistantes maternelles, en mal d'informations du fait notamment de leur dispersion. De plus, la rédaction de l'Ass. Mat. fait preuve du professionnalisme que nous apprécions dans T.S.A.

En fait, la dubitativité se rapporte, dans une phrase certes mal construite, au fait que le vocable «assistante maternelle» correspond à deux métiers : celui d'assistantes maternelles à titre non-permanent qui accueillent à la journée des enfants confiés par leurs parents, et d'assistantes maternelles à titre permanent qui accueillent 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, des enfants placés dans le cadre de leur protection et/ou d'une prise en charge thérapeutique.

Il est indéniable que ces métiers sont voisins comme le souligne Françoise Bauche : agrément¹ obligatoire du conseil général, même référence statutaire (loi de juillet 1992), travail en famille et à domicile. Ce voisinage s'exprime également au travers de l'évolution des accueils, de l'accueil de jour à l'accueil permanent et réciproquement, en fonction des capacités et des ressources de parents qui ne peuvent assurer une présence suffisante auprès de leur enfant. Voisinage que les départements reconnaissent (environ 10 000 assistantes maternelles ont un double agrément) et utilisent en favorisant ces glissements et en mettant en place des accueils de prévention chez des assistantes maternelles à titre permanent afin d'éviter des placements.

Mais au-delà de ce voisinage et de ces aménagements, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de deux métiers distincts même s'ils ont de nombreux points communs :

- un métier, l'accueil de jour, dans lequel les parents conservent toutes leurs compétences même s'ils sont dans l'impossibilité d'assurer auprès de leur enfant une présence permanente ;
- un métier, l'accueil familial, dispositif de la protection de l'enfance, dans lequel plusieurs acteurs professionnels interviennent lorsque des parents ne savent plus répondre aux besoins de leur enfant et le mettent ainsi en danger. De plus en plus souvent, des mesures judiciaires encadrent ces interventions qui opèrent à partir de la séparation comme processus pour protéger l'enfant et le faire grandir.

Les différentes dispositions d'aide offertes aux parents du fait de l'évolution et de la généralisation de la prévention font que ces décisions de séparation sont prises en dernier recours². Dans ce cadre, les besoins de l'enfant perturbé, les difficultés ou les défaillances de ses parents obligent plusieurs professionnels à construire des actions concertées pour élever et parfois soigner des enfants psychiquement ou physiquement atteints et pour accompagner des liens parents-enfants chaotiques.

Ce travail est spécifique, ce que reconnaît en partie le législateur en rendant obligatoire soixante heures de formation supplémentaires³ pour les assistantes maternelles à titre permanent. Toujours dans ce sens, le rapport du groupe de travail pré-cité, dans sa partie introductive, évoque la spécificité des assistantes maternelles à titre permanent : «le mode particulier d'engagement qu'implique cette profession, les difficultés rencontrées avec certains mineurs compte tenu du parcours familial perturbé auquel ils ont été confrontés, les relations avec les travailleurs sociaux qui suivent les enfants confiés...».

Aujourd'hui, on invente des réponses personnalisées pour aider des parents : prise en charge de jour, de nuit, avec des familles de voisinage, de parrainage... afin d'éviter ou de différer la séparation. Légitimes préoccupations qui questionnent les limites et les articulations entre prévention et protection, entre des dispositifs d'aide à la parentalité défaillante et des modalités d'aide à la parentalité sous la forme de garde d'enfants que Françoise Bauche décrit par exemple comme «... une population différente, plus jeune, moins perturbée, ayant des parents simplement empêchés d'élever leurs enfants pour cause de travail...».

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui existent des assistantes maternelles qui travaillent seules, maîtres de leur programme, et des assistantes maternelles qui participent avec d'autres professionnels à un dispositif social ou médical pour faire grandir un enfant en évaluant ses besoins et en construisant ou aménageant le lien parents-enfants.

1 - dans le rapport remis à Ségolène Royal, l'agrément est remis en cause... voir nos commentaires du rapport en page 64

2 - même si l'on sait que ce n'est pas toujours le cas, comme le relevait Ségolène Royal, du fait de la difficile évaluation des situations de maltraitance

3 - cette disposition n'est certes pas suffisante au regard des problématiques à prendre en charge, raison pour laquelle de plus en plus de services organisent des sessions de formation continue

éclairage juridique

ACCUEILLANTS FAMILIAUX TRAVAILLANT POUR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : suspension provisoire de l'activité sans rupture du contrat de travail et perception du chômage

Corinne VIRIDEAU

assistante sociale

Centre Hospitalier Paul Guiraud - Villejuif (94)

Douze ans après la parution de l'arrêté du 1er octobre 1990, un statut national des accueillants familiaux susceptible d'inclure la mensualisation n'est toujours pas d'actualité. Pourtant, celle-ci est plus que nécessaire, afin d'éviter de brusques chutes de revenus aux accueillants familiaux et de permettre à chacun de travailler sereinement dans l'intérêt des personnes accueillies.

1. LA CESSATION PROVISOIRE D'ACTIVITÉ EST PEU INDEMNISÉE PAR LES HÔPITAUX, ET DE COURTE DURÉE

Lorsque la prise en charge d'un patient au sein d'une famille d'accueil prend fin, l'accueillant familial n'est pratiquement pas indemnisé, les indemnités de disponibilité ou d'attente versées étant dans la majorité des établissements d'un faible montant (de une à deux heures de S.M.I.C. par jour) et de courte durée (de un à trois mois).

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible aux équipes d'accueil familial thérapeutique, durant ce laps de temps relativement court, de re-proposer l'accueil d'un patient à l'accueillant qui se retrouve sans activité ; d'autant plus qu'il est primordial de tenir compte du profil de la famille d'accueil correspondant au mieux aux personnes à accueillir et des attentes de la famille d'accueil disponible qui ne coïncident pas toujours.

2. LA CESSATION PROVISOIRE D'ACTIVITÉ AVEC MAINTIEN DU CONTRAT DE TRAVAIL OUVRE DROIT, SOUS RÉSERVE DES DROITS ACQUIS, AUX ALLOCATIONS CHÔMAGE

À l'issue de la période de versement des indemnités de disponibilité, certains accueillants familiaux, dans l'attente d'un nouvel accueil, ne perçoivent donc plus aucune rémunération, alors même que leur contrat de travail avec leur employeur n'est pas rompu. Ce fut le cas à l'hôpital Paul Guiraud de 1989 à décembre 1999 car les accueillants étaient prestataires de service et aucune allocation chômage n'était prévue.

Depuis, ils ont signé un nouveau contrat de travail couvrant ce risque, et des solutions ont été recherchées pour indemniser les accueillants sans mettre fin à leur contrat de travail. En effet, la rupture du contrat de travail pour motif économique permet aux accueillants de percevoir le chômage, mais les prive d'une part, de la possibilité retravailler ultérieurement dans l'institution où ils ont créé des liens de travail avec leurs collègues et les équipes, et d'autre part de la reconnaissance et de l'identité professionnelle qui s'en suit¹.

La solution qui a été trouvée pour éviter la rupture du contrat de travail, dans les dispositions du régime d'assurance chômage, est celle du chômage partiel total. En effet, l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (A.R.E.) peut s'adresser «aux salariés dont l'entreprise cesse temporairement son activité (mesure dite de chômage partiel total)²». Nous pouvons donc en déduire que l'hôpital cesse temporairement son activité d'accueil familial thérapeutique à l'égard des accueillants sans emploi, tant qu'ils n'accueillent pas un autre patient.

Le service du personnel de l'hôpital Paul Guiraud remplit donc l'attestation de chômage des accueillants familiaux, à la rubrique chômage total sans rupture du contrat de travail, en précisant le motif suivant : aucun patient à proposer dans l'immédiat.

Les accueillants sont indemnisés, sous réserve de leurs droits acquis, à raison de 57,4% du salaire de référence³ ; ainsi une personne ayant travaillé à temps plein, dans les mois précédant le chômage, est susceptible de percevoir une indemnisation moyenne mensuelle variant entre 523,57 (3500 francs) et 579,31 (3800 francs)⁴.

Par ailleurs, certains accueillants familiaux qui prennent en charge régulièrement deux patients, et n'en accueillent plus qu'un seul suite à l'interruption d'une des prises en charge, peuvent également percevoir les indemnités chômage dans le cadre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Le cumul d'une activité et de l'allocation chômage est en effet rendu possible. L'activité conservée ne doit pas excéder 136 heures par mois⁵ et 70% des rémunérations brutes mensuelles perçues avant la perte de l'emploi⁶.

Dans ces deux cas de figure, le chômage ne peut être perçu que si l'accueillant a ses droits ouverts aux allocations chômage, ceux-ci dépendant de sa durée de cotisation, de son âge, de la perception ou non d'une pension de retraite et d'autres critères.

3. LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR PERCEVOIR LE CHÔMAGE

a) inscription de l'accueillant à l'A.S.S.E.D.I.C. comme demandeur d'emploi, sur présentation du formulaire prévu à cet effet, rempli et remis par l'employeur ;

b) deux possibilités se présentent : soit l'accueillant a travaillé plus longtemps dans le secteur privé que public, les mois précédents, et c'est alors l'A.S.S.E.D.I.C. qui l'indemniserait ; soit, ce qui est le cas le plus fréquent, il a essentiellement travaillé pour la fonction publique et ce sera l'hôpital qui devra lui assurer son indemnisation chômage, dans les mêmes conditions que pour les salariés du secteur privé ;

c) si l'A.S.S.E.D.I.C. ne prend pas en charge le chômage, une attestation de rejet est envoyée à l'accueillant ;

d) cette attestation doit être adressée par l'accueillant au bureau du personnel de l'hôpital pour l'étude, en fonction des droits acquis ou non, d'une éventuelle indemnisation chômage.

Ce recours à une forme de chômage technique s'avère indispensable pour tenir compte des spécificités de l'accueil familial thérapeutique qui ne constitue, en général, qu'une étape dans le projet thérapeutique d'un patient (ainsi la durée moyenne des prises en charge à Paul Guiraud est d'environ quatre ans), sachant par ailleurs que les patients peuvent demander à changer de famille d'accueil ou les équipes le souhaiter entre autres pour dynamiser les prises en charge.

Les arrêts étant constitutifs du travail, ceux-ci doivent être rémunérés en conséquence. En effet, le faible taux des indemnités de disponibilité et l'absence de rémunération constituent une disqualification du travail effectué par les familles d'accueil, une source bien souvent d'angoisse au regard de la chute des ressources, et ne sont pas sans effet sur les décisions des familles d'accueil tant pour arrêter ou non la prise en charge de certains patients que pour accepter ou non d'accompagner un patient dans un nouveau projet d'accueil familial thérapeutique.

Cependant la perception de ce chômage a aussi ses limites, dues notamment au faible taux du salaire de référence dans un certain nombre d'établissements.

1 - le recours à la rupture du contrat de travail pour motif économique peut toutefois être envisagé pour des motifs divers, par exemple lorsque l'accueillant réside dans une zone géographique éloignée des secteurs de psychiatrie de l'hôpital et qu'aucune des équipes préparant un projet d'accueil familial thérapeutique ne souhaite assurer un suivi dans cette aire géographique

2 - «Le guide familial», Paris, ESF, 2002, p. 9D3

3 - les heures prises en compte sont celles soumises aux cotisations sociales, ce qui exclut les heures de S.M.I.C. payées en remboursement des frais engagés (entretien, loyer, transport...). Ainsi, sur les 7 heures 30 de S.M.I.C. payées la semaine ou 9 heures les dimanches et jours fériés à Paul Guiraud, seules 4 heures ou 5 heures et demie sont déclarables

4 - le montant minimum journalier prévu dans le cadre réglementaire de 23,88 n'est pas appliqué car la durée du travail des accueillants familiaux constituée par le salaire de référence, soumis à cotisations, est inférieure à la durée légale du travail

5 - il s'agit des heures du salaire de référence qui sont, à Paul Guiraud, inférieures mensuellement, de peu, aux 136 heures plafonnées pour percevoir le chômage

6 - «Le guide familial», Paris, ESF, 2002, p. 9D11

actualité commentée

- L'évolution du métier d'assistante maternelle

En avril 2002, les conclusions du rapport «assistantes et assistants maternels – propositions d'évolution du statut» ont été remises à Ségolène Royal, alors ministre déléguée à la famille et à l'enfance. Le document fait la synthèse du travail de trois groupes animés par la direction générale de l'action sociale qui se sont réunis de l'automne 2001 à mars 2002. Un premier groupe a traité de toutes les questions relatives à l'agrément, le deuxième groupe s'est penché sur la situation des assistantes maternelles à titre permanent alors que le troisième groupe étudiait la situation des assistantes maternelles à titre non permanent.

Nous présentons uniquement les points relatifs aux assistantes maternelles permanentes, employées par des services publics ou privés d'accueil familial. Cette caractéristique permet de distinguer deux métiers et des cadres d'interventions différents sans toujours résoudre le flou des frontières entre accueil permanent et accueil non permanent¹. Une des premières propositions du rapport porte d'ailleurs sur cette nécessaire clarification.

DISTINGUER DEUX MÉTIERS : clarifier les deux formes d'accueil (permanent et non permanent) ainsi que «le cadre juridique de certains accueils à la frontière». L'inscription symbolique de cette clarification est souhaitée en distinguant deux professions : «accueillant familial»² pour l'accueil permanent, et «auxiliaire parental d'éducation» pour l'accueil non permanent.

REDÉFINIR LA VOCATION DE LA PROCÉDURE D'AGRÈMENT. Ce mode d'accès au métier devrait être dans le meilleur des cas redéfini «en le centrant sur les aptitudes et caractéristiques de la famille d'accueil», sinon assoupli.

INFORMATION ET FORMATION :

- des séances d'information sur le métier, d'un à deux jours, préalables au dépôt de la demande d'agrément,
- une formation préalable au recrutement, de cinq à dix journées, consacrée à deux thèmes : connaissance du métier d'assistante maternelle et connaissance du développement de l'enfant,
- une formation complémentaire obligatoire qui pourrait être portée à 200 heures (120 actuellement) dont la validation tiendrait compte de l'expérience acquise.

L'EXERCICE DU MÉTIER dans le cadre du recrutement par un service public ou privé ayant élaboré un projet institutionnel d'accueil familial.

LA REVALORISATION DU STATUT par la réforme et la revalorisation du salaire. Instaurer une rémunération établie globalement pour la mission d'accueil et déconnectée en partie du nombre d'enfants susceptibles d'être confiés.

L'indemnité d'entretien serait soumise à une règle nationale qui indiquerait ses différentes composantes et en fixerait les montants.

LA DURÉE DU TRAVAIL ET LES CONGÉS pourraient bénéficier d'un encadrement légal plus contraignant tout en tenant compte des particularités inhérentes à ce type d'activité.

LA PRÉCARITÉ DANS L'EMPLOI serait combattue en réformant le dispositif d'attente : soit maintien du salaire pendant trois mois lorsqu'aucun enfant n'est confié, soit versement d'une rémunération correspondant aux deux tiers du salaire sur une durée dépendante de l'ancienneté de l'assistante maternelle.

LES MODES D'EXPRESSION ET DE REPRÉSENTATION des assistantes maternelles employées par les services d'aide sociale à l'enfance pourraient se prévoir au travers d'une commission équivalente aux CAP qui serait chargée d'intervenir sur le traitement des dossiers individuels.

LES CADRES D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE nécessitent de déterminer les modalités d'équipement d'un service d'accueil familial afin d'être effectivement en mesure d'accompagner la famille d'accueil et de suivre l'enfant confié, et de définir un référentiel d'évaluation de la qualité des pratiques en service d'accueil familial.

LES PASSERELLES AVEC D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ et vers des métiers connexes (auxiliaire de vie sociale, technicienne de l'intervention sociale et familiale, maîtresse de maison...) devraient être établies en déterminant des équivalences et en recourant à la validation des acquis et de l'expérience.

1 - voir à ce sujet la rubrique «des AM et des AM», page 59

2 - terminologie retenue dans la loi de modernisation sociale de janvier 2002 pour désigner les accueillants d'adultes handicapés ou âgés...

actualité commentée

- Accueil familial thérapeutique : famille d'accueil, métier en évolution ?

Le groupe de travail mis en place par la Direction Générale de la Santé sur «l'évolution des métiers en santé mentale : recommandations relatives aux modalités de prise en charge de la souffrance psychique jusqu'au trouble mental caractérisé» a présenté son rapport au comité consultatif de santé mentale le 11 avril 2002. Ces travaux doivent aboutir à une circulaire d'orientation sur les pratiques professionnelles en santé mentale, en conjugaison avec ceux du groupe animé par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins sur «l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de l'offre de soins en psychiatrie pour répondre aux besoins en santé mentale». L'ensemble s'inscrit dans le cadre du plan santé mentale, «l'usager au centre d'un dispositif à rénover» présenté en novembre 2001 par Bernard Kouchner, alors ministre délégué à la santé.

Des fiches «intervenants et métiers en santé mentale» et des recommandations, concluent le rapport. Nous reproduisons et commentons les éléments relatifs aux familles d'accueil.

La fiche «familles d'accueil» présente tout d'abord le cadre général de leur intervention : «Les familles d'accueil ont un rôle essentiel dans la socialisation et l'insertion des personnes en souffrance psychique invalidante ou atteintes de troubles mentaux, qu'elles s'inscrivent dans le champ social pour proposer un lieu de vie¹ (cf. assistantes maternelles régies par la loi du 12/07/92 ou familles d'accueil relevant de la loi du 10/07/89² pour l'accueil des personnes âgées ou handicapées adultes) ou dans le champ sanitaire en étroite collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle du secteur de psychiatrie (cf. accueil familial thérapeutique constituant une alternative à l'hospitalisation en psychiatrie et régi par l'arrêté du 14/03/86³). Par leur conception des besoins des personnes et leur savoir-faire, elles «prennent soin» des personnes en souffrance accueillies, en apportant notamment une aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne visant à la récupération de l'autonomie physique ou mentale».

La recommandation qui suit est de : «développer des formations spécifiques consistant notamment en des rencontres avec d'autres familles, permettant un travail d'élaboration des pratiques d'accueil de personnes en souffrance psychique invalidante ou atteintes de troubles mentaux».

1 - faut-il encore rappeler que le rôle des familles d'accueil ne se réduit pas à la mise à disposition d'un lieu de vie, mais consiste à offrir un espace relationnel structurant et soignant permettant d'élever un enfant ou de soutenir un adulte dans la position de sujet

2 - celle-ci a été en partie modifiée par la loi du 17/01/02

3 - mais où est donc passé l'arrêté du 01/10/90 qui régit l'accueil familial thérapeutique ? L'arrêté du 14/03/86 est une nomenclature d'équipements et de services de lutte contre les maladies mentales, avec ou sans hébergement, dans le cadre de l'organisation de la sectorisation psychiatrique. Ce «vieux» texte situe l'AFT dans les équipements comportant un hébergement, ce qui l'a cantonné à une hospitalisation en famille, alternative chronique à l'hospitalisation de longue durée en établissement qui a rendu difficile ou parfois ruiné le travail de réhabilitation du soin, de réinsertion, voire d'autonomisation des populations orientées vers ce mode de prise en charge.

Plus largement, tout ceci ne répond pas aux préoccupations maintes fois abordées par les intervenants en AFT et exposées à nouveau dernièrement par Eric Auger dans son article «Succès et faiblesse de l'accueil familial thérapeutique» paru dans *L'accueil familial en revue*, n° 12, décembre 2001.

actualité - interview

Pour l'accueil familial en revue, Jean-Claude Cébula a rencontré Anne Oui, attachée principale d'administration au bureau de l'enfance et de la famille de la Direction générale de l'Action Sociale. Après la remise du rapport «Assistants et assistants maternels : propositions d'évolution du statut» et la publication en janvier 2002 de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, il nous a en effet paru opportun de faire le point sur les questions relatives à l'accueil familial.

AFR Depuis la loi de 1992 réorganisant le statut des assistantes maternelles, différents travaux ont été conduits. Le ministère a mis en place un groupe de professionnels, sous la direction de Myriam David, qui a rendu compte de ses réflexions dans le livret «Enfants, parents, famille d'accueil¹». Quels en ont été les effets ? Plus récemment, un groupe de travail a fait part de ses propositions quant à l'amélioration du statut des assistantes maternelles sous la forme d'un rapport remis en avril 2002 à Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Pouvons-nous faire le point ?

AO Les responsables de la protection de l'enfance qui réfléchissent à la réorganisation du placement familial s'appuient en partie sur ce premier travail dont vous parlez. Certains nous ont dit avoir donné l'ouvrage à toutes les familles d'accueil lors de l'embauche. L'effet est en profondeur et se fera sentir très progressivement. L'ouvrage continue à faire son chemin. Quant à l'organisation des pratiques, nous n'avons pas de vision claire de la question. L'obtenir nécessiterait de réaliser une étude similaire à celle que vous avez conduite en 1992². Selon les départements, des organisations diverses de la protection de l'enfance coexistent toujours : dans certains, le service social (la polyvalence) est chargé de l'ensemble des missions du département, y compris celles de la protection de l'enfance et donc de l'accompagnement ou du suivi des familles d'accueil ; dans d'autres, des équipes sont spécialisées dans le travail avec les familles d'accueil au sein de véritables services de placement familial. Sur ce plan, la palette des pratiques est toujours aussi diversifiée. Il reste encore à avancer quant à la prise en compte d'une certaine spécialisation du travail en placement familial, y compris pour les équipes éducatives qui interviennent auprès des familles d'accueil. La professionnalisation, et donc la formation, des personnels chargés de ces pratiques d'accompagnement restent également à penser. Nous avons souhaité mettre en place un séminaire de formation avec le COPES à destination de responsables de la protection de l'enfance pour réfléchir aux pratiques et à l'accompagnement dans les services. C'est encore un projet.

L'aide sociale à l'enfance s'est logiquement centrée sur l'enfant. Ces dernières années, chacun a pris conscience qu'il fallait axer la prise en charge sur les relations parents-enfants. L'idée sous-jacente est que, si l'on est trop centré sur l'enfant, on n'aura pas suffisamment le souci du retour de l'enfant dans sa famille. La prise en charge sera en fait plus adaptée et plus adéquate si l'on a vraiment le souci de répondre à la situation des enfants et de leurs parents, même si ce n'est pas dans une perspective de retour possible. Il s'agit d'une évolution importante des préoccupations : centrer la démarche sur les parents et sur la prise en charge du lien de l'enfant à ses parents.

Une telle conception des pratiques de placement suppose des compétences nouvelles au niveau des indications mais aussi au niveau de l'accompagnement des prises en charge elles-mêmes.

Au niveau des indications, le souci est de promouvoir des alternatives au placement, évolution notable dans les départements. Ainsi, des outils innovants permettent de répondre à des difficultés qui sont à la fois éducatives et sans doute un peu plus larges, sans forcément passer par des solutions de séparation, en prenant en charge l'enfant à la journée. Dans le cadre de mesures d'aide éducative à domicile ou d'AEMO judiciaire, des enfants sont accueillis dans des structures de jour qui offrent une palette de réponses très variées sur les plans éducatif, scolaire, psychologique. Ces structures ont également la mission de prendre en compte les parents et de répondre à leurs propres difficultés.

Ces évolutions sont intéressantes car les départements organisent des réponses et des dispositifs qui ne sont pas dans le «tout ou rien», et donc pas exclusivement dans la séparation. Par exemple, dans un département, pour certaines décisions de placements judiciaires prononcées, le juge indique que l'enfant reste chez ses parents. Il est «en garde», en assistance éducative. C'est le service éducatif qui évalue le moment où il doit être en foyer et sa place est gardée. En fait, l'enfant est placé, mais en vivant chez ses parents et en ayant la possibilité d'effectuer des séjours temporaires dans le foyer en fonction de la situation familiale et de l'état de ses parents. Ce département souhaite étendre ce fonctionnement au placement familial. La séparation est aménagée dans le cadre d'une alternance des temps et des lieux d'accueil (parents et établissement, ou parents et famille d'accueil).

AFR La loi de 2002³ concerne les établissements médico-sociaux. En quoi les services d'accueil familial sont-ils touchés par cette loi ?

AO Il s'agit d'une étape importante dans la mesure où certaines des dispositions relatives aux droits des usagers inscrites dans la loi vont s'appliquer directement aux services privés d'accueil familial habilités par l'aide sociale à l'enfance et/ou par la protection judiciaire de la jeunesse : une charte des droits et des libertés de la personne accueillie, un livret d'accueil, un contrat de séjour passé avec la personne accueillie, un règlement de fonctionnement du service qui doit être élaboré en associant la personne accueillie, un conseil de la vie sociale, c'est-à-dire une structure de concertation composée de personnels et de représentants des personnes accueillies.

À terme, la question se posera pour le placement familial de l'aide sociale à l'enfance. D'une manière ou d'une autre, ces dispositions devront être intégrées.

AFR La charte dont vous parlez concerne les personnes accueillies. Pour les enfants, qui est concerné ? Les parents ?

AO Pas forcément. La question est en débat. Actuellement, nous travaillons sur le contrat de séjour : va-t-il être passé avec l'enfant ? Dans ce cas, ce ne sera pas un contrat en tant que tel, mais un autre outil que la loi rend possible. Ou bien faut-il associer cela au contrat d'accueil passé d'ores et déjà entre service et famille d'accueil et associer les parents ? Toutes ces questions sont à l'ordre du jour aujourd'hui... Est ici soulignée la nécessité de prendre davantage en compte les usagers dans l'organisation des prises en charge, c'est-à-dire les enfants et leurs parents.

AFR En fait, les accueillis sont responsabilisés...

AO C'est en effet le sens de la loi. Mais c'est une loi transversale et il est difficile de l'appliquer à des personnes âgées en accueil familial et à des enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. Quoi qu'il en soit, elle concerne tous les établissements et services médico-sociaux. Si l'on poursuit la piste de travail développée par le groupe qui a remis ses conclusions sur les assistantes maternelles en avril dernier, à savoir asseoir un peu plus la notion de service dès lors qu'une assistante maternelle est embauchée, on devrait rencontrer cette question y compris à l'aide sociale à l'enfance.

AFR Ces perspectives vont-elles se traduire par une structuration des services d'aide sociale à l'enfance ?

AO Effectivement, c'est une piste vers laquelle il faut que s'oriente l'aide sociale à l'enfance. Aujourd'hui, on ne peut pas, et cela a été l'un des points forts du travail du groupe, imaginer une réflexion sur le statut des assistantes maternelles déconnectée d'une réflexion sur l'organisation du placement familial, surtout à l'aide sociale à l'enfance où il est le moins structuré. Dans le cadre de cette réflexion, le statut des assistantes maternelles mène à la réflexion sur la manière dont celles-ci sont véritablement intégrées dans une équipe de travail, sinon un service. Ce qui n'est encore pas toujours le cas. D'où l'intérêt de réaliser un nouvel état des lieux du placement familial de l'aide sociale à l'enfance, notamment en ce qui concerne les équipes pluridisciplinaires qui existent dans certains départements. Cette évaluation serait d'autant plus facile que la prise en compte par les responsables de la protection de l'enfance des difficultés réelles du métier d'assistante maternelle et des situations auxquelles elles sont confrontées est plus importante qu'il y a dix ans.

Aujourd'hui, on entend parler de la gravité de la situation des enfants pris en charge avec des éléments d'explication divers. Selon certains, cette aggravation serait liée au fait que le travail de prévention ayant été développé, le moment où intervient la séparation est plus tardif, ce qui fait que les difficultés, davantage installées, se reportent sur les lieux de prise en charge, que ce soient les établissements ou les familles d'accueil. Face à ces réalités, les départements sont davantage conscients de la nécessité de proposer un encadrement plus important des familles d'accueil, d'autant qu'ils rencontrent des problèmes pour recruter des assistantes maternelles qui se traduisent par une pénurie de places d'accueil.

Parallèlement, les départements sont confrontés à la nécessité d'être aussi exigeants pour leurs propres services qu'ils le sont pour les établissements privés. On retrouve la loi 2002-2 dont l'un des objectifs est de mettre en place une réflexion sur l'évaluation des pratiques de prise en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux et de promouvoir la qualité des accueils.

J'ai évoqué les outils prévus sur le plan du droit des usagers, mais il y a également des outils d'évaluation en terme de qualité dans la loi. Par exemple, la notion de projet de service ou d'établissement est clairement formalisée. Exigée pour le secteur privé, elle devra l'être pour le secteur public. L'ensemble du dispositif, dans ses composantes privées et publiques, devra évoluer dans le même sens.

Autant d'évolutions qui permettront de promouvoir une organisation plus structurée autour des familles d'accueil.

-
- 1 - «Enfants, parents, famille d'accueil. Un dispositif de soins : l'accueil familial permanent», Erès, 2000
 - 2 - en 1992-93, l'IFREP, avec l'aide de 16 conseils généraux, de la Direction de l'Action Sociale et de la Fondation de France avait réalisé une étude sur le placement familial de l'aide sociale à l'enfance publiée en 1994 par la documentation française
 - 3 - loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

l'accueil familial sur internet

LES ASSISTANTES MATERNELLES EN LIGNE

Éric AUGER

assistant social

Accueil Familial Psychothérapique pour Adultes

Soisy-sur-Seine (91)

Les assistantes maternelles sont de loin les professionnelles les plus nombreuses parmi les accueillants familiaux. On prendra donc plaisir à visiter sur Internet les sites qu'elles proposent. Rassurez-vous, la toile du Web n'est pas florissante sur le sujet. Alors ne ratez pas la présentation de deux sites, différents dans leur conception, mais qui offrent chacun une mine d'informations. Ces sites ont été consultés le 12 juin 2002.

Créé en 1988, le Syndicat National Professionnel des Assistants et Assistantes Maternels (le S.N.P.A.A.M.) regroupe toutes les assistantes maternelles employées à titre permanent ou non permanent. Son site, www.assistante-maternelle.org, propose sur un fond musical une banque de données sur la profession qui réjouira, outre les professionnels concernés, tous les travailleurs sociaux et les services de placement familiaux.

De quoi s'agit-il exactement ? Le sommaire du site, composé de cinq rubriques (juridique, protection sociale, fiches techniques, tuiles et divers) permet à l'internaute de naviguer aisément pour trouver l'information qu'il désire. Quel que soit le domaine recherché, toute la documentation peut être téléchargée très rapidement en format pdf. Acrobat Reader est un logiciel gratuit qui permet de lire des documents composés ; on peut se le procurer sur le site www.adobe.fr/products/acrobat/redstep/hyml, grâce à des fichiers peu gourmands en mémoire.

Que ce soient la loi du 12 juillet 1992, les décrets d'application (par exemple celui du 29/09/92), les arrêtés, le code du travail (à partir de la loi du 17 mai 1977 par exemple), les circulaires (telle celle du 12/07/95), vous accéderez, en un seul clic, à une base documentaire.

Si vous recherchez une information relative aux conditions d'accès pour les assistantes maternelles au régime de chômage, aux droits à la retraite ou au bénéfice des accidents du travail, tout est rassemblé dans la rubrique «protection sociale».

Vous cherchez depuis longtemps des précisions concernant la fiscalité, le contrat de travail, les congés, la feuille de paie, les cotisations sociales ? Consultez la rubrique «fiches techniques».

On pourra regretter l'absence de documentations relatives à une bibliographie professionnelle. Cette lacune est compensée par un espace de dialogue ainsi que par une rubrique «petites annonces» : offres de places de la part d'assistantes maternelles ou demandes des familles.

Si l'on en croit le nombre de visiteurs (232 554 au 12 juin 2002), l'utilité sociale de ce site n'est plus à démontrer. Né grâce à la bonne volonté de Mesdames Dang et Grivel, assistantes maternelles, et de Michel Le Maguet, époux d'une assistante maternelle, ce site doit sa conception à Françoise Bauche, assistante maternelle maintenant à la «retraite», et sa réalisation technique à Jacky Fromont, fils d'une assistante maternelle. Bravo à toute cette équipe. Le courriel du site est le suivant : francoise.bauche@assistante-maternelle.org.

Notre deuxième visite nous conduira sur un autre site, celui de l'association des assistantes maternelles «au service des particuliers, pour les parents, les professionnels de la petite enfance et les assistantes maternelles agréées» : www.assmat.com.

D'une architecture différente, ce site, dont la navigabilité s'avère moyenne du fait d'une maquette plus sobre, offre cependant une construction plus pédagogique pour un visiteur néophyte. La documentation se parcourt de façon presque chronologique.

Une histoire succincte de la profession est présentée qui conduit tout naturellement à l'accès à la profession. Le visiteur trouvera différentes fiches techniques portant sur les employeurs, le dépôt des candidatures, l'exercice du métier, l'agrément, les droits et obligations. Les règles qui régissent le métier sont reprises de façon très détaillée, au travers des différents codes (du travail, pénal, de la sécurité sociale et de la santé publique) et des lois encadrant la profession d'assistante maternelle. Enfin, un espace accueil répond concrètement à un grand nombre de situations pratiques.

La documentation n'étant pas téléchargeable, voici une petite astuce : mettre en surbrillance le texte et faire un copier-coller sous un traitement de texte (Word, Notepad...).

Trois atouts qu'il convient de relever pour ce site :

- la liste de tous les points d'information sur la petite enfance et les associations locales de l'hexagone, classée par département ;
- un recensement d'ouvrages sur la profession, présentés avec un résumé et le sommaire ;
- un logiciel (en shareware) téléchargeable pour gérer les bulletins de paye : AssMat.Paye.